
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

RAPPORT ANNUEL 2012

RAPPORT ANNUEL 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Société anonyme au capital de 5 324 000 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com
562 078 261 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 21 MARS 2013

COMTE DE RIBES
PRÉSIDENT D'HONNEUR

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT
PRÉSIDENT DU CONSEIL

VINCENT BOLLORÉ
REPRÉSENTANT BOLLORÉ PARTICIPATIONS

SÉBASTIEN BOLLORÉ

HUBERT FABRI

EMMANUEL FOSSORIER
REPRÉSENTANT COMPAGNIE DU CAMBODGE

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER

CHRISTOPH VON MALAISÉ

CÉLINE MERLE-BÉRAL

OLIVIER ROUSSEL

PHILIPPE DE TRAUUX DE WARDIN
REPRÉSENTANT PF REPRÉSENTATION

FRANÇOIS LAROZE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

INFORMATION FINANCIÈRE

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT
DIRECTEUR FINANCIER
TÉL. : +33 (0)1 46 96 46 73
FAX : +33 (0)1 46 96 48 76

EMMANUEL FOSSORIER
RELATIONS INVESTISSEURS
TÉL. : +33 (0)1 46 96 47 85
FAX : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de Gestion	5
Rapport du Conseil	6
Engagement social, sociétal et environnemental	18
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	23
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	30
États Financiers Consolidés	31
Bilan consolidé	32
Compte de résultat consolidé	34
État du résultat global consolidé	35
Variation de la trésorerie consolidée	36
Variation des capitaux propres consolidés	38
Annexe aux comptes consolidés	39
Notes sur le bilan	46
Notes sur le compte de résultat	58
Autres informations	64
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70
Comptes Annuels	71
Bilan	72
Compte de résultat	74
Annexe aux comptes annuels	75
Notes sur le bilan	75
Notes sur le compte de résultat	77
Informations diverses	78
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	79
Filiales et participations au 31 décembre 2012	80
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	82
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83
Résolutions	85
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013	86
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	88
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	90
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	91
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	92
Attestation du rapport financier annuel	94

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil	6
Engagement social, sociétal et environnemental	18
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	23
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	30

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 144,9 millions d'euros, contre 147,7 millions d'euros en 2011. À périmètre et taux de change constants, il est en retrait de 3 %, correspondant à l'activité d'IER.

Le résultat opérationnel, à 3,6 millions d'euros, contre 6,7 millions d'euros en 2011, intègre le résultat d'IER qui s'est consacré en 2012 au développement d'Autolib'.

Le résultat financier s'élève à 74,0 millions d'euros, contre 9,1 millions d'euros en 2011, et intègre principalement la plus-value de 50 millions d'euros réalisée lors de la fusion de Financière du Loch avec Bolloré.

Le résultat net consolidé ressort à 74,3 millions d'euros, contre 13,6 millions d'euros en 2011.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 953,0 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 340,4 millions d'euros, en raison de la hausse des valeurs boursières des participations et du résultat.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	145	148
Résultat opérationnel	3	7
Résultat financier	74	9
Part dans le résultat net des entreprises associées	0	0
Impôts	(3)	(2)
RÉSULTAT NET	74	14
dont part du Groupe	73	11

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social s'établit à 72,3 millions d'euros, contre 8,6 millions d'euros en 2011 et correspond principalement à la plus-value de 50 millions d'euros liée à la fusion de Financière du Loch avec Bolloré.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2012, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 55,0 millions d'euros, contre 28,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

PARTICIPATIONS

FUSION DE FINANCIÈRE DU LOCH DANS BOLLORÉ

La fusion de Financière du Loch dans Bolloré a permis de recevoir, en échange, 0,8 % d'actions Bolloré et de générer une plus-value de cession de 50 millions d'euros dans les comptes de la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

En août 2012, Financière du Loch avait cédé 18,3 % du capital d'Aegis à Dentsu, réalisant une plus-value de 359 millions d'euros. Au niveau du Groupe Bolloré, la cession représentait 20 % du capital pour 706 millions d'euros, réalisant une plus-value de 387 millions d'euros, et le solde de sa participation, soit 6,4 % a été apporté à l'offre en avril 2013 pour 212 millions d'euros.

COMPAGNIE DE PLEUVEN (12,0 %)

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient directement 12,0 % de la Compagnie de Pleuven qui gère un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas

À la suite de l'OPRA réalisée en juin 2012, la participation du Groupe Bolloré a été portée de 32,8 % à 37,5 % et s'établit à 36,9 %⁽¹⁾, au 31 décembre 2012.

Le Conseil du 31 août 2012 a nommé Yannick Bolloré, Directeur général délégué d'Havas. À compter du 1^{er} septembre 2012, Havas est intégrée globalement dans les comptes Bolloré.

Les résultats 2012 font apparaître un revenu de 1 778 millions d'euros en 2012, en hausse de 8 % (2,1 % en croissance organique), un résultat opérationnel qui progresse de 12 %, à 219 millions d'euros, et un résultat net part du Groupe en hausse de 5 %, à 126 millions d'euros. Le new business atteint un très fort niveau, à 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre 2012, l'endettement net s'établit à 168 millions d'euros (gearing de 15 %), contre une situation financière nette positive de 44 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En 2012, Havas a simplifié son organisation avec désormais deux divisions : Havas Media Group et Havas Creative Group et a accru sa présence dans le digital (26 % du revenu) et dans les pays émergents.

IER (52,4 %)⁽²⁾

En 2012, IER a réalisé un chiffre d'affaires de 145 millions d'euros. Les résultats positifs reflètent le maintien des volumes d'activité, associé aux efforts menés durant les exercices précédents qui ont permis de retrouver des conditions de rentabilité.

En support à sa nouvelle stratégie dans les solutions liées au stockage d'électricité (bornes, informatique embarqué des Bluecar®), IER consacre 5 % de ses dépenses de développement technologique dans l'innovation, à hauteur de 7,5 millions d'euros (totalement enregistrés en charges sur l'exercice). IER, qui s'est notamment consacré, en 2012, au développement d'Autolib', enregistre des résultats satisfaisants dans ses différentes activités.

L'activité Libre-service et enregistrement a bénéficié d'une activité soutenue dans le domaine des bornes de charge, alors que ses ventes dans l'aérien ont été pénalisées par la crise du secteur.

L'activité Identification automatique a connu une croissance de son activité grâce au gain d'importants projets, notamment dans le secteur de la logistique (Geodis, Savelys...) et à des perspectives de nouveaux marchés RFID dans la distribution.

IER lance, par ailleurs, une borne d'encaissement en libre-service pour la distribution de proximité.

L'activité Contrôle d'accès (Automatic Systems) maintient un fort dynamisme, suite à la réalisation d'importants contrats obtenus dans le domaine des transports publics européens (métros de Bruxelles, Stockholm, Madrid), à un bon niveau d'activité en Amérique du Nord (immeuble Google) et à des débuts prometteurs de commercialisation en Asie. L'ouverture d'une nouvelle unité d'assemblage est prévue à Shanghai en 2013.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 72 322 694,98 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	72 322 694,98
Report à nouveau antérieur	41 453 076,26
Bénéfice distribuable	113 775 771,24
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	104 724 971,24

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 34 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

(1) Dont 29,7 % détenus par la Compagnie de Pleuven et 7,2 % détenu par Bolloré.

(2) Consolidé en intégration globale.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ; 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 20 juin 2013.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	34,00 ⁽¹⁾	19,00 ⁽¹⁾	–
Montant distribué (en millions d'euros)	9,05	5,06	–

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2010 et 2011 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

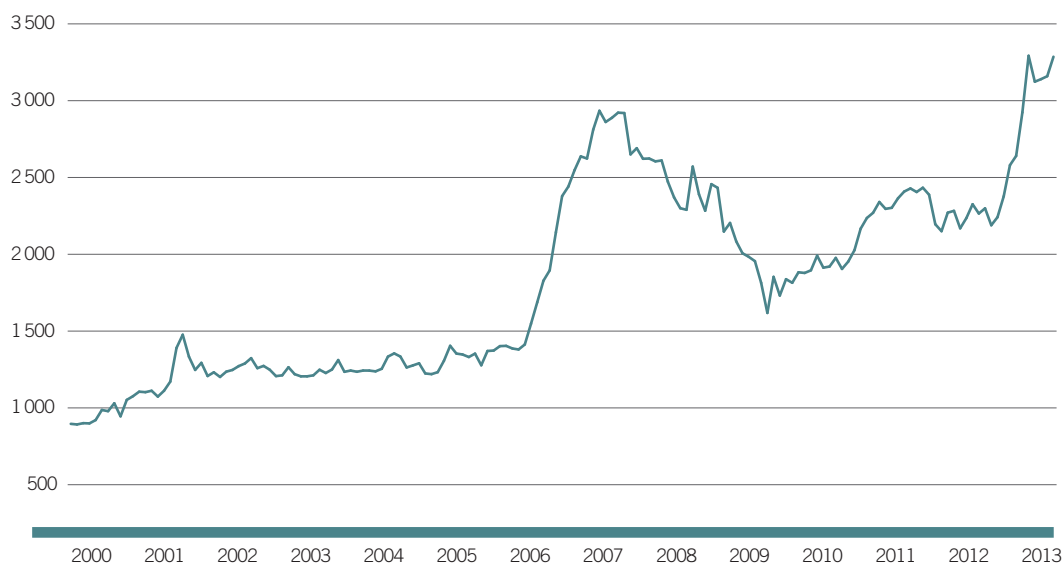
PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2011	2 110,00
Cours au 31 décembre 2012	2 835,00
Cours au 1 ^{er} mars 2013	3 285,00

Au 1^{er} mars 2013, la capitalisation boursière de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 874 millions d'euros.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2012 :

	% du capital
Financière Moncey	42,05
Société Bordelaise Africaine	30,19
Bolloré	9,32
Compagnie du Cambodge	7,32
Socfrance	6,84
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,01
Sous-total Groupe Bolloré	95,73
Public	4,27
TOTAL	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 54, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 531 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2012, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

RAPPORT DE GESTION

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les participations correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations en 2012		Total de la participation et du contrôle au 31/12/2012	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Financière de l'Odet	5,63	–	5,63	–

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Néant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

CHARTER INTERNE SUR LA TYPOLOGIE DES CONVENTIONS

En séance du 21 mars 2013, le Conseil d'administration appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des marchés financiers (recommandation AMF n° 2012-05 – les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées, publiée le 2 juillet 2012) a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

« Charte interne de qualification des conventions »

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L. 225-38 à L. 225-43, R. 225-30 à R. 225-32 et R. 225-34-1 du Code de commerce et de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2012-05 – les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées –, publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'administration, en séance du 21 mars 2013 a décidé d'établir une typologie des conventions, qui, de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité :

- les facturations de Bolloré SA à d'autres sociétés du Groupe relatives à des prestations, notamment d'assistance administrative ou de gestion ;
- les facturations de toutes les sociétés du Groupe relatives à des cessions d'actifs dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération ;
- les options ou autorisations diligentées dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale) ;
- les cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la société, tels que définis à l'article L. 225-38 du Code de commerce) dans la limite du plafond de 500 000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des vingt dernières séances de Bourse ;
- les transferts entre la société et l'un de ses administrateurs d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la société émettrice des titres transférés ;
- les opérations de gestion de trésorerie et/ou de prêts/emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximum de 0,50 %.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 à la somme de 65 390 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition des jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2012 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prises de participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années au plus.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 85 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivante.

Les administrateurs sont toujours rééligibles sous réserve des cas de cessation des fonctions d'administrateur prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (1^{re} résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (2^e résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (3^e résolution) Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (4^e résolution) 1 % du capital Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2012.

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013 DE RECONDUIRE LES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 6 juin 2013 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, de consentir une délégation de compétence au Conseil, à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec droit préférentiel de souscription, à l'émission de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières serait limité à 200 millions d'euros et l'augmentation de capital résultant de l'utilisation de cette autorisation ne devrait pas excéder 1,7 million d'euros ;

- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ne pourraient avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1,7 million d'euros, qui s'imputerait sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital.

La durée de ces autorisations d'une durée de vingt-six mois expirerait le 6 août 2015.

Il sera proposé, en outre, à l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire de se prononcer sur un projet de résolution tendant à conférer tous pouvoirs au Conseil à l'effet de réaliser une augmentation de capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

La durée de ces autorisations expirerait le 6 août 2015.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Bolloré ⁽¹⁾	16/04/2012	Prêt de titre	1	0,00	0,00	212D1449
Céline Merle-Béral	16/04/2012	Prêt de titre	1	0,00	0,00	212D1430

(1) Société contrôlée par Vincent Bolloré.

RAPPORT DE GESTION

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice. Le Conseil du 31 août 2010 s'est prononcé pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT, Président du Conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012*

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odé⁽¹⁾ ;
- Vice-Président de Bolloré⁽¹⁾ ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Président de Compagnie de Bénodet, Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Kerdévet, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean et Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, et Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey⁽¹⁾, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾ et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Batscap, Havas⁽¹⁾ et Socotab ; de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, PTR Finances, SAFA ;
- Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, SAFA, Sorebol et Technifin ;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)⁽¹⁾, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol et Agro Products Investment Company.

COMTE DE RIBES, Président d'honneur et Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Vice-Président de Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et SAFA ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)⁽¹⁾.

FRANÇOIS LAROZE, Directeur général

Date d'entrée en fonction : 31 août 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Directeur général de Financière Moncey⁽¹⁾, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, JCDecaux Bolloré Holding ;
- Président de Bolloré Électricité, Compagnie de Port-Manech, Compagnie de la Pointe d'Arradon, Compagnie de Brocéliande, Compagnie de Lanmeur, Compagnie de Plomeur, Financière de Redon, Financière Arnil, Financière de Concarneau, Financière de l'Argol, Financière du Letty, Financière de Nevez, Financière de Penmarch, Socfrance, Sofiprom ;
- Représentant permanent de Bolloré à la présidence de Compagnie Saint-Gabriel, de Financière Arnil au Conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre aux Conseils de MP 42 et de Société de Culture des Tabacs, de Société Navale de l'Ouest au Conseil de Société Navale Caennaise, de Financière du Champ de Mars au Conseil de SAFA ; de Sofiprom au Conseil de Bolloré Énergie ;
- Liquidateur de Société Centrale de Représentation ;
- Membre du Conseil exécutif de JCDecaux Bolloré Holding ;
- Membre du Conseil Exécutif d'Havas Media Africa ;
- Président de Upside, UMT, Havas 05 et Havas 06 ;
- Administrateur de Havas Média France ; de Havas Worldwide Paris (ex-Euro RSCG C&O) (SA), de Providence (SA) ;
- Représentant de UMT, Société Président de Dynaxium ; représentant de la société Havas aux Conseils de la société HA POLE R (SA).

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur des sociétés African Investment Company SA, Emacom, Internacional de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones, Participaciones Ibero Internacional, Puertos Development International SA, Progoza Investment SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd, SNO Lines Ltd, Elder Dempster Lines UK ;
- Représentant de Socopao Sénégal au Conseil de Bolloré Africa Logistics Senegal, de Financière de Beg Meil au Conseil de Participaciones y Gestion Financiera ; de SFP au Conseil de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ;
- Directeur général de Hombard Publishing BV ;
- Fondateur de pouvoirs de JSA Holding BV ;
- *Supervisor* de Bolloré Africa Logistics (Beijing) ;
- *Treasurer* de Babcock Redlands Corporation, Cook Redlands Corporation et Florida Redlands ;
- Administrateur et Président de la société Havas Management España, de la société HME Alliance WW, SL ;
- Administrateur de Havas Media Belgium, de Media Planning Group SA ;
- *Director* de Havas Shared Services Limited et Havas UK Limited ;
- Manager des sociétés Washington Printing et Data Communiqué ;
- Vice-Président exécutif au sein de la société Havas Worldwide LLC ;
- Représentant permanent de Havas Media Africa au Conseil de Havas Media Senegal, de Havas Media Cameroun, de Havas Media Côte d'Ivoire, de Havas Media Gabon et de Havas Media Togo.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

SÉBASTIEN BOLLORÉ, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du Développement ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol.

– *Autres fonctions et mandats :*

- Administrateur au Conseil de Big Ben⁽¹⁾.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

HUBERT FABRI⁽²⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Financière Moncey⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, SAFA Cameroun⁽¹⁾, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Induservices SA, Palmeraies du Cameroun, Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB) ;
- Administrateur de Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Okomu Oil Palm Company⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia⁽¹⁾, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, et Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)⁽¹⁾.

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER⁽²⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Président-directeur général de Hottinguer Corporate Finance ;
- Membre des Conseils de Surveillance de Devanlay SA ;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Hottinguer ;
- Représentant de Banque Hottinguer au Conseil de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

OLIVIER ROUSSEL⁽²⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 7 juin 2012^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Financière Moncey⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Président de la société ISTAC SAS ;
- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

– *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bernard Global Investors Ltd.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

CHRISTOPH VON MALAISÉ⁽²⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

BOLLORÉ PARTICIPATIONS, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Représentant permanent : Vincent Bolloré

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré Africa logistics Cameroun, Nord Sumatra Investissements, SAFA Cameroun⁽¹⁾, Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), SFA.

– Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies⁽¹⁾ (Socapalm), Société des Caoutchoucs du Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Compagnie Internationale de Cultures), Induservices, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde et Terrasia.

COMPAGNIE DU CAMBODGE, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Représentant permanent : Emmanuel Fossorier

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey⁽¹⁾, Rivaud Innovation, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Banque Hottinguer.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de SAFA Cameroun⁽¹⁾.

– Autres fonctions et mandats

Néant.

CÉLINE MERLE-BÉRAL, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 7 juin 2012

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Rivaud Innovation ;
- Administrateur de Financière Moncey⁽¹⁾ ; de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Comité de direction de PUSHTVI ;
- Représentant permanent de Rivaud Innovation aux Conseils de Streampower et de Rivaud Media.

– Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

PF REPRÉSENTATION⁽²⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Représentant permanent : Philippe de Taux de Wardin

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA⁽¹⁾.

– Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB), Palmeraies du Cameroun – Palmcam, Société Camerounaise de Palmeraies⁽¹⁾ (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse (SPFS-Palm'Or), Socfinaf⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾, Socfinasia⁽¹⁾, Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats du Comte de Ribes, Cédric de Baillencourt, Bolloré Participations, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph von Malaisé et de PF Représentation arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat respectif pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Des comptes rendus des délibérations des Conseils d'administration des 15 décembre 2008, 9 avril 2009, 31 août 2010 et 21 mars 2013, appelés à se prononcer sur les pratiques en matière de gouvernement d'entreprises, sont présentés au point II « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2012, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Cédric de Baillencourt, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	476 465	439 187
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	173 264	–
TOTAL	649 729	439 187
François Laroze, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	502 849	502 543
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	136 000	–
TOTAL	638 849	502 543

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cédric de Baillencourt, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	341 050	341 050	303 772	303 772
Rémunération variable	90 000 ⁽¹⁾	90 000 ⁽¹⁾	90 000 ⁽¹⁾	90 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	42 688	42 688	42 688	42 688
Avantages en nature	2 727	2 727	2 727	2 727
TOTAL	476 465	476 465	439 187	439 187
François Laroze, Directeur général				
Rémunération fixe	316 050	316 050	306 050	306 050
Rémunération variable	160 000 ⁽¹⁾	160 000 ⁽¹⁾	170 000 ⁽¹⁾	170 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	26 799	26 799	26 493	26 493
TOTAL	502 849	502 849	502 543	502 543

(1) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Comte de Ribes		
Jetons de présence	26 855	26 855
Hubert Fabri		
Jetons de Présence	23 579	23 579
Sébastien Bolloré		
Jetons de présence	38 105	36 634
Autres rémunérations ⁽¹⁾	101 050	71 050
Avantages en nature	2 196	2 617
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	2 516	2 516
Céline Merle-Béral		
Jetons de présence	3 355	–
Autres rémunérations ⁽²⁾	52 622	–
Olivier Roussel		
Jetons de présence	31 079	20 141
Christoph von Malaisé		
Jetons de présence	2 516	2 516
Bolloré Participations		
Jetons de présence	28 083	28 083
Compagnie du Cambodge		
Jetons de présence	3 355	3 050
PF Représentation		
Jetons de présence	–	2 516
SBA		
Jetons de présence	–	3 355
TOTAL	315 311	222 912

Il est précisé que la détermination de la part variable des rémunérations est basée sur différents critères et objectifs qualitatifs et quantitatifs. Le niveau de réalisation des objectifs défini de manière précise n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(1) En 2012, Sébastien Bolloré perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations, dont 81 050 euros en partie fixe et 20 000 euros en partie variable.

(2) En 2012, Céline Merle-Béral perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré Participations, dont 22 622 euros en partie fixe et 30 000 euros en partie variable.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Exercice 2012	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Cédric de Baillencourt	6 avril 2007	7 160	148,24
François Laroze	6 avril 2007	9 500	148,24
TOTAL		16 660	

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Exercice 2012	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Céline Merle-Béral	6 avril 2007	1 000	148,24
TOTAL		1 000	

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Exercice 2012	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Cédric de Baillencourt	31 août 2010	1 274	173 264	21 mai 2012	21 mai 2018
François Laroze	31 août 2010	1 000	136 000	21 mai 2012	21 mai 2018
TOTAL		2 274	309 264		

Méthode juste valeur : 136 euros.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE DISPONIBLES PENDANT L'EXERCICE

Néant.

ACTIONS GRATUITES DISPONIBLES PENDANT L'EXERCICE

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Exercice 2012	Plan Bolloré	
	2007	2008 à 2012
Date d'Assemblée	7 juin 2006	Néant
Date du Conseil d'administration	6 avril 2007	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 612 244	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :	38 500	Néant
– Cédric de Baillencourt	20 000	Néant
– François Laroze	17 500	Néant
– Céline Merle-Béral	1 000	Néant
Point de départ d'exercice des options	6 avril 2007	Néant
Date d'expiration	6 avril 2012	Néant
Prix de souscription (en euros)	148,24	Néant
Modalités d'exercice	–	Néant
Nombres d'actions souscrites au 31 décembre 2012	611 230	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	68 000	Néant
Options de souscription restantes au 31 décembre 2012	0	Néant

RAPPORT DE GESTION

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Exercice 2012	Bolloré 2010	Bolloré 2012	
Date d'Assemblée	10 juin 2010	10 juin 2010	6 juin 2012
Date du Conseil d'administration	31 août 2010	31 août 2010	10 octobre 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	247 000	247 000	3 500
Nombre total d'actions gratuites souscrites par les mandataires sociaux :	2 000	2 274	0
– Cédric de Baillencourt	1 000	1 274	
– François Laroze	1 000	1 000	
Point de départ d'exercice des options	8 décembre 2010	21 mai 2012	11 octobre 2012
Date d'expiration	8 décembre 2016	21 mai 2018	11 octobre 2016
Prix de souscription (en euros)	143	136	176
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	34 600	27 275	3 500
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2012	0	0	0

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Exercice 2012	Nombre total d'options de souscription	Prix moyen pondéré	Plan Bolloré 06 avril 2007
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Attribuées : 0	NA	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Levées : 0	NA	0

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Exercice 2012	Nombre total d'actions gratuites	Prix moyen pondéré	Plan Bolloré 31 août 2010	Plan Bolloré 10 octobre 2012
Actions gratuites consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Attribuées : 0	NA	0	0
Actions gratuites détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Levées : 0	NA	0	0

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Exercice 2012								
Cédric de Baillencourt Président du Conseil d'administration Date début de mandat : 11 juin 2010 Date fin de mandat : 2013		•		•		•		•
François Laroze Directeur général Date début de mandat : 31 août 2010 Date fin de mandat : 2013		•		•		•		•

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6.1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2012 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et en comparaison le tableau au 31 décembre 2011.

Échéances (J = 31/12/2012) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs								
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer								
Factures non parvenues							66	66
Autres								
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS							66	66

Échéances (J = 31/12/2011) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs								
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer								
Factures non parvenues							75	75
Autres								
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS							75	75

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les données sociales, sociétales et environnementales concernant le Groupe Bolloré sont portées dans le chapitre 17 du document de référence et sont complétées par un tableau de concordance conforme aux obligations de la loi Grenelle II, ainsi que par un rapport Développement durable. Un rapport RSE spécifique à la Société Industrielle et Financière de l'Artois sera publié au cours de l'exercice suivant.

DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE : MONDE

Au 31 décembre 2012, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 683 collaborateurs. Elle consolide 12 entités juridiques et détient une participation majoritaire de 52,41 % dans le capital d'IER.

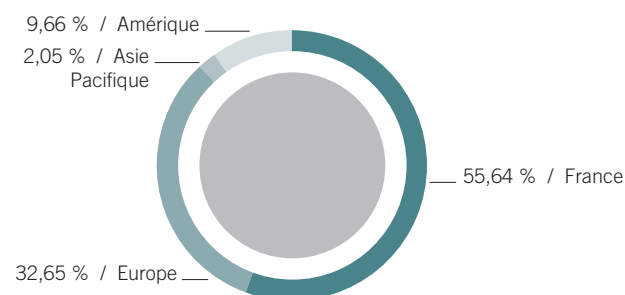
EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Effectifs par activité et par zone géographique

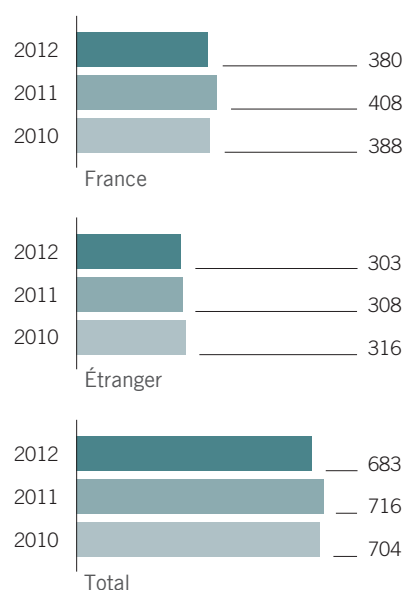
	France	Europe	Asie-Pacifique	Amérique	Total
Industrie	380	223	14	66	683
EN POURCENTAGE	55,64	32,65	2,05	9,66	100

Répartition des effectifs par zone géographique

Parmi les 683 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois, 380 sont localisés en France et 303 sont localisés dans le reste du monde.



Évolution des effectifs



Effectifs par genre et type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Nombre	532	151	230	453	669	14	683
EN POURCENTAGE	77,89	22,11	33,67	66,33	97,95	2,05	100

Au 31 décembre 2012, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 151 femmes, soit 22,11 % de l'effectif total. Le Groupe emploie au 31 décembre 2012 : 230 salariés cadres (soit 33,67 % de l'effectif total) et 453 salariés non-cadres (soit 66,33 % de l'effectif total). Parmi les 683 salariés, 97,95 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 669 personnes.

Effectifs par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Nombre	73	228	210	172	683
EN POURCENTAGE	10,69	33,38	30,75	25,18	100

Recrutements/départs

En 2012, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 72 recrutements, dont 87,50 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	63	87,50
Contrat à durée déterminée (CDD)	9	12,50
TOTAL	72	100

Le nombre total des départs en 2012 est de 103 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	42	40,78
Fin de contrat à durée déterminée (CDD)	20	19,42
Licenciement non économique	20	19,42
Licenciement économique	9	8,74
Mutation	5	4,85
Retraite	3	2,91
Autres motifs	4	3,88
TOTAL	103	100

FORMATIONS

En 2012, parmi les 683 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois présents au 31 décembre 2012, 341 (soit 49,92 %) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Nombre	270	71	143	198	338	3	341
EN POURCENTAGE	79,18	20,82	41,94	58,06	99,12	0,88	100

PÉRIMÈTRE : FRANCE

Le périmètre des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de 3 sociétés pour un effectif au 31 décembre 2012 de 380 salariés.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

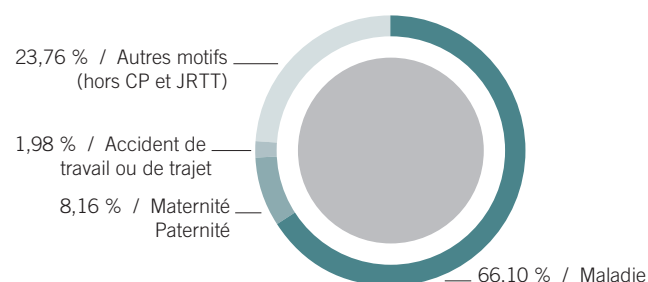
En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2012 :

- 163 cadres autonomes (soit 42,89 % de l'effectif France), dont le forfait moyen est de 217,78 jours travaillés par an ;
- 20 salariés à temps partiel (soit 5,26 % de l'effectif France).

En 2012, 126 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 11 598 heures (soit une moyenne de 92 heures supplémentaires par salarié concerné).

ABSENTÉISME ET MOTIFS

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2012 :

**RÉMUNÉRATION**

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 18 993 265 euros en 2012.

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION, PEE

En 2012, 79 364 euros ont été versés dans le plan d'épargne entreprise, qui compte à ce jour 77 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,42 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 34 052 euros proviennent des versements des salariés,
- 45 312 euros proviennent de l'abondement de la société.

FORMATION

En 2012, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 271 545 euros, soit 1,42 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 3 962 heures.

192 salariés ont suivi au moins une formation dans l'année pour une durée moyenne de 20,6 heures par salarié formé.

Sur un effectif France de 199 cadres et 253 non-cadres présents au 31 décembre 2012, 45,73 % des cadres et 39,92 % des non-cadres ont suivi une formation en 2012.

ŒUVRES SOCIALES

En 2012, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ont consacré un budget de 330 328 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'entreprise, soit environ 1,74 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

RAPPORT DE GESTION

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2012, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a employé en France 13 personnes handicapées, parmi lesquelles 7 ont bénéficié d'une action de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2012, le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) recensés est de trois.

Le budget consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité en 2012 est de 151 026 euros.

Celui-ci a notamment été utilisé pour former 176 salariés à la sécurité, soit environ 38,94 % de l'effectif France présent sur l'année.

Au total, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a dispensé 1 632 heures de formation sur ces thèmes, ce qui représente en moyenne près de 9,27 heures par salarié formé.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2012, quatre accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- deux accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- un accord collectif relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ;
- un accord collectif relatif à d'autres sujets.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

En 2012, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains).

En 2012, ce recours correspond à 31 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 9,60 % de la masse salariale.

TABLEAU D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2012
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	1 137 535
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	2 084
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	7 703 100
Fioul pour usine (séchoir)	l	55 435
Fioul et diesel oil pour navires	t	–
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	–
Gaz	m ³	151 249

STRATÉGIE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

IER est la principale société consolidée de la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Tout en se conformant aux lois nationales et aux directives européennes, le Groupe IER met en œuvre une politique sociale et environnementale afin d'exercer son activité dans le plus grand respect de l'intérêt général.

Le Groupe IER s'engage ainsi concrètement et sur le long terme à préserver l'environnement par la prise en compte de ces exigences dans ses différents métiers.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Éthique et gouvernance

Près de 87 % des collaborateurs d'IER ont été sensibilisés et respectent les dispositions de la Charte d'Éthique du Groupe Bolloré.

La Charte a été déployée en France, en Europe et en Amérique.

Environnemental

Quantité de DEEE ⁽¹⁾ générée	1,6 t
Tri sélectif : quantité de papier carton traitée	50 t
Quantité de GES ⁽²⁾ généré	1 393 teq (tonnes équivalent) CO ₂

(1) Déchets d'équipements électriques et électroniques.

(2) Gaz à effet de serre.

Sociétal

Nombre de dossiers traités pour la Fondation de la 2^e chance par des bénévoles IER : 22.

• Partager une même éthique des affaires

Respecter la législation constitue un principe de base de la politique d'IER. Chacun de ses collaborateurs doit en toutes circonstances se conformer aux lois, réglementations des pays dans lesquels il exerce son activité.

À ce titre, IER s'est engagé dans une démarche éthique. Dans le cadre de cette démarche, nous avons développé un Code de conduite des affaires fondé sur des principes déontologiques adaptés à la nature de nos activités. Depuis 2009, la Charte d'Éthique du Groupe Bolloré/IER est remise à chaque nouvel arrivant.

Dans l'esprit de l'ISO 26000, IER assure la transparence des décisions qu'il prend et des activités qu'il mène lorsque celles-ci ont une incidence sur la société et l'environnement.

L'éthique fait partie intégrante de nos conditions générales d'achat standard. Nous demandons à nos fournisseurs de respecter des principes fondamentaux tels que ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT) : « le fournisseur s'interdit de recourir, directement ou indirectement, au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire. Le fournisseur doit aussi agir dans le cadre strict des normes éthiques et légales dans ses rapports commerciaux et promotionnels, et s'interdire tout recours à des pratiques de corruption active ou passive. »

Politique sociale

• Garantir et toujours renforcer la sécurité des collaborateurs et développer leur employabilité

La richesse de la division repose sur la diversité, plusieurs actions ont été menées en ce sens et notamment un accord sénior a été déployé. Il résulte de cet accord des propositions de bilans de compétences, des contacts pris avec Pôle Emploi et les entreprises de travail temporaires pour les encourager à présenter des profils séniors, et un pourcentage du budget formation consacré aux séniors.

L'emploi des jeunes est également un axe fort de la politique ressources humaines (RH) des entreprises de la division, notamment au travers d'actions de recrutement de jeunes préparés aux métiers par des programmes de formation-alternance, et la mise en œuvre de parcours d'intégration leur permettant de mieux connaître leur environnement de travail.

La formation doit être un levier de performance pour l'entreprise, mais aussi un moyen pour les collaborateurs de développer leur employabilité. Dans ce

but, des formations techniques sont régulièrement réalisées pour faire évoluer le niveau de compétences des salariés. Par exemple : formation à la gestion de projet, formation aux nouveaux outils logiciels et aux nouveaux langages de programmation.

IER inscrit sa politique RH dans une démarche de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) : plus de 150 fiches de postes listant les compétences nécessaires ont été réalisées pour chacune des fonctions de l'entreprise. Ces fiches sont disponibles sur l'Intranet de la société et permettent de mieux anticiper la gestion des carrières et de connaître les formations nécessaires pour les évolutions internes.

Priorité permanente, l'amélioration de la sécurité est un processus continu qui nous engage tous : directions, encadrement, collaborateurs de la division, représentants du personnel et fournisseurs. La Direction des ressources humaines et le service moyens généraux, sécurité et développement durable visent à assurer la conformité des activités aux dispositions législatives et réglementaires et promeuvent une politique de prévention dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté. Pour ce faire, des formations à la sécurité, aux sauveteurs secouristes, aux équipiers d'intervention, aux habilitations électriques, à la manutention, sont réalisées régulièrement pour les salariés de l'ensemble de nos sites devant intervenir sur du matériel ou sur des installations électriques. IER a mis à disposition des défibrillateurs sur les sites de Suresnes, Buc et Besançon. En 2012, la division a initié le diagnostic d'exposition aux facteurs de risques liés à la pénibilité au travail (contraintes physiques, environnement physique et rythmes de travail).

Politique environnementale

• Maîtriser et réduire les risques liés à la production des services et aux activités sensibles.

Exercer nos métiers de façon responsable exige avant tout de maîtriser les risques qui leur sont liés. Concrètement, cela signifie pour IER de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les identifier, puis les réduire grâce à des dispositifs de veille et de gestion de crise efficaces.

La cartographie finalisée en 2008 a permis d'identifier les risques prioritaires à l'échelle de la division et de définir les plans d'action adéquats pour les maîtriser. En particulier, un plan de continuité d'activité a été créé, permettant d'étudier les différents scénarios possibles.

Le développement des démarches de certification ISO 9001 (management de la qualité) et KBA (certification automobile) sur nos principaux sites a contribué à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs par la mise en place de processus et de méthodes de travail éprouvés.

IER est également audité plusieurs fois par an par des organismes certificateurs reconnus (TÜV, VDE et Bureau Veritas) pour contrôler la conformité aux règles de sécurité de nos produits.

Dans une volonté de toujours mieux connaître et réduire les risques, nos sites de conception et de production ont fait l'objet d'un audit ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et ce, même s'ils ne sont pas soumis à cette obligation réglementaire. Nous faisons également appel au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), à nos médecins du travail ainsi qu'à nos assureurs pour réaliser des audits et des vérifications de sécurité. Ces rapports nous permettent d'avoir un constat clair de l'état de nos risques et de nous apporter des propositions d'actions d'amélioration.

Pour permettre aux salariés de mieux trier les déchets, y compris les déchets sensibles, des collecteurs spécifiques ont été mis en place : poubelles de tri dans les bureaux, containers pour le papier/carton, bennes pour les DIB (déchets industriels banals), bacs pour les piles, racks pour les cartouches d'encre.

• Optimiser les services pour qu'ils soient plus respectueux du développement durable

IER tient compte des performances environnementales, sociales et éthiques des produits ou services acquis, tout au long de leur cycle de vie.

Un audit à blanc ISO 14001 est réalisé régulièrement par un auditeur externe afin d'avoir une image objective de notre système de management environnemental, et d'obtenir de nouvelles idées d'amélioration.

Plusieurs campagnes d'information interne ont été réalisées pour sensibiliser les salariés à la démarche environnementale : éco-gestes, information (« ne plus jeter, mais trier »), diffusion de la Charte environnementale IER.

RAPPORT DE GESTION

Pour la gestion des déchets, le déploiement de filières de tri sélectif se généralise sur les différents sites de la division. Ces filières permettent d'accroître le taux de recyclabilité de nos déchets.

IER récupère et gère ses DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) comme demandé par la réglementation européenne, pour tout produit mis sur le marché à partir d'août 2005 ; nous proposons également à nos clients, pour les produits antérieurs ou pour leurs installations hors Europe, de profiter de la solution de recyclage que nous avons mise en place avec notre prestataire certifié. Nos produits ont un taux de recyclabilité de plus de 80 %.

Toutes les imprimantes et les copieurs personnels des différents sites IER ont été remplacés par des imprimantes multifonctions partagées. Ces nouvelles imprimantes sont configurées par défaut en recto verso et en noir et blanc. Ces actions ont permis de diminuer notre consommation de papier.

Nous avons aussi la volonté de mieux connaître et de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de dioxyde de carbone (CO₂). C'est dans ce but que nous formons à l'éco-conduite nos techniciens itinérants. En 2012, nous avons réalisé notre premier bilan GES, non obligatoire d'un point de vue réglementaire pour IER, ainsi que le plan d'action dans le but de réduire nos émissions de GES.

• Innover pour développer de nouveaux services répondant aux grands enjeux du développement durable

IER est conscient de l'impact environnemental que peut avoir une décision technique en phase de conception. C'est pourquoi une sensibilisation aux règles d'éco-conception a été faite auprès des ingénieurs et des acheteurs. Un guide « Éco-conception des produits IER » est en cours de réalisation. Pour réduire la consommation électrique de nos produits, toutes les alimentations intégrées depuis 2012 ont un rendement supérieur à 80 %.

IER développe des solutions de supervision. Cet outil utilisé par notre centre d'appel situé à Suresnes nous permet d'intervenir en temps réel et à distance sur nos produits déployés mondialement. Nous évitons ainsi à nos clients d'avoir recours à des déplacements systématiques, générateurs de CO₂.

Afin de réduire les émissions de CO₂ de nos clients spécialisés dans le transport et la logistique, nous avons développé des solutions de géolocalisation. Ces offres permettent l'optimisation des tournées de livraison, la mise en place de rapports automatiques de distances parcourues et ainsi la maîtrise des consommations de carburant et des émissions des GES.

IER complète ses offres par des modules éco-conduite permettant aux chauffeurs d'améliorer leur comportement au volant, de réduire les consommations de carburant et de diminuer les accidents.

IER met en place, pour ses clients de la grande distribution, des solutions de traçabilité RFID des produits permettant une optimisation des stocks. Ces systèmes permettent de diminuer les pertes de produits et les déchets.

Les produits IER sont conçus et maintenus pendant de nombreuses années. Certains de nos produits, qui ont plus de 15 ans, continuent d'être utilisés quotidiennement par nos clients. En fin de vie, la composition de nos produits leur permet d'avoir un taux de recyclabilité de plus de 80 %.

• Construire des synergies au sein du Groupe pour développer les solutions d'avenir pour une mobilité durable Éco-mobilité

Le Groupe Bolloré a développé et gère le service d'auto-partage de véhicules électriques de la ville de Paris et de 45 communes d'Île-de-France. Dans le cadre de ce projet, IER conçoit, fabrique, installe et maintient l'ensemble des bornes de recharge, de location et d'abonnement, ainsi que les produits embarqués sur véhicules et leurs systèmes de supervision.

IER et Batscap collaborent au déploiement de bus électriques et de solutions de charge associées. Ce mode de circulation original et respectueux de l'environnement fonctionne actuellement sur plusieurs sites en France et à l'étranger. IER et SDV Logistique du Groupe Bolloré se sont associés pour élaborer une offre commune de gestion et d'optimisation de la *supply chain* client. Cette offre se base sur l'outil de géolocalisation IER. De nouvelles offres communes sont en cours d'élaboration, notamment une solution de traçabilité basée sur les produits RFID conçus et fabriqués par IER.

• Développement des solutions de visioconférence et de webconférence

Les solutions de conférence à distance permettent de diminuer les pertes de temps et surtout les déplacements générateurs d'émissions de GES. Nous disposons de centres de visioconférence (Suresnes, Besançon, Wavre, Montréal et Singapour), et des accès webconférence sont disponibles pour tous.

Engagement sociétal

• S'impliquer et contribuer de manière solidaire au développement local

Conscient de sa contribution économique et sociale, IER essaye de contribuer et de s'impliquer dans le développement des communautés locales.

Le Groupe Bolloré a adhéré en 2003 au Pacte mondial des Nations unies (Global Compact). Dans ce cadre, IER communique auprès de ses salariés mais aussi de ses partenaires sur les dix principes fondamentaux à la base de ce pacte dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Parce qu'être socialement responsable signifie s'investir afin d'apporter un soutien solidaire aux communautés locales, IER est devenu le site référence de la Fondation de la 2^e chance pour l'Île-de-France. IER offre à ses collaborateurs la possibilité d'être bénévoles au sein de la Fondation et met à disposition des moyens de communication et d'accueil pour accompagner des personnes qui ont eu une fracture dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Un grand nombre de jeunes rencontrent des difficultés pour entrer dans le monde du travail, s'insérer professionnellement et, par conséquent, mener une vie sociale totalement autonome. Pour les y aider, la division s'engage par un certain nombre d'actions :

- recours à l'alternance ;
- accueil de stagiaires.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 mars 2013 (i) de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années, et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de onze membres : Comte de Ribes (Président d'honneur et administrateur), Cédric de Bailliencourt (Président du Conseil d'administration), Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Hubert Fabri, Sébastien Bolloré, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph Von Malaisé, Compagnie du Cambodge (représentée par Emmanuel Fosserier), Céline Merle-Béral, Olivier Roussel, PF Représentation (représentée par Philippe de Traux de Wardin).

Le Conseil d'administration, qui compte une femme parmi ses membres, respecte ainsi le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les onze membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, et confirmés en séance du 21 mars 2013, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel et Christoph Von Malaisé et la société PF Représentation sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2010, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général, et a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Cédric de Bailliencourt et nommé François Laroze en qualité de Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré, dans le cadre des réflexions sur l'organisation et le rôle imparti à la société au sein du Groupe, que la dissociation des fonctions constituait le mode de gouvernance le plus adapté.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le Conseil d'administration, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

RAPPORT DE GESTION

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 22 mars 2012 (taux de présence : 90,9 %)

- Activités et résultats ;
- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2011 ;
- Documents prévisionnels ;
- Autorisation donnée au Directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Composition du Conseil ;
- Convocations de l'Assemblée générale ordinaire – fixation de son ordre du jour.

Séance du 31 août 2012 (taux de présence : 72,7 %)

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2012 ;
- Documents prévisionnels ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2012 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'autoévaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées. Les administrateurs ont confirmé la qualité des échanges avec la Direction qui permet une amélioration continue des travaux du Conseil. La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières, comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012 a renouvelé le mandat d'Olivier Roussel et nommé Céline Merle-Béral en qualité d'administrateur.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les administrateurs exerçant collectivement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instaurant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est composé de trois administrateurs indépendants : Olivier Roussel (nommé par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet du 30 août 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013), Alain Moynet et Lucien Vochel (renouvelés par le Conseil d'administration du 10 juin 2010, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Alain Moynet assure la Présidence du Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 17 janvier 2012 :
 - cartographie des risques,
 - marche du Groupe,
 - calendrier des réunions du Comité et programme prévisionnel ;
- Comité d'audit du 19 mars 2012 :
 - présentation des résultats 2011,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2011,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe, présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin 2011 et du plan d'audit 2012 ;
- Comité d'audit du 30 août 2012 :
 - présentation des résultats du premier semestre 2012,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2012,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe à fin août 2012 et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées.

Le Conseil d'administration en date du 21 mars 2013 a, tout en soulignant l'identité des périmètres de consolidation des sociétés Bolloré et Financière de l'Odet, décidé dans un souci de bonne gouvernance de constituer un Comité d'audit au sein de Bolloré.

Ce Comité sera composé de trois administrateurs indépendants : François Thomazeau, Olivier Roussel et Martine Studer.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 a fixé à 65 390 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres.

Le Conseil du 31 août 2012 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois a décidé en séance des 15 décembre 2008, 9 avril 2009, 31 août 2010 et 21 mars 2013 de se référer au « Code d'Entreprise des sociétés cotées » élaboré par l'Afep-Medef, dont la dernière mise à jour date d'avril 2010.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions du Code qui ont été écartées sont les suivantes :

Recommandations Code Afep-Medef écartées	Pratiques Société Industrielle et Financière de l'Artois – justifications
– L'Afep-Medef recommande l'existence de Comité des rémunérations et de Comité de nominations.	Les attributions de ces Comités sont exercées collectivement par les administrateurs.
– L'Afep-Medef recommande un contenu précis du règlement intérieur du Conseil d'administration.	Le règlement intérieur a pour seul objet de faciliter la participation matérielle aux séances, les administrateurs considérant, en dehors d'une démarche formalisée, qu'ils disposent d'une information complète préalable à l'examen de toute opération significative.
– Critères d'indépendance des administrateurs. L'Afep-Medef considère qu'un administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.	Le critère d'ancienneté de douze ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que telle de remettre en cause son indépendance. En effet, le Conseil d'administration, quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs, s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.
Il en est de même si l'administrateur exerce un mandat social dans une société filiale.	L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.
– L'Afep-Medef recommande que les administrateurs détiennent un nombre significatif d'actions.	Cette exigence n'est pas requise eu égard à la structure de l'actionnariat de la société.
– Cumul des mandats. L'Afep-Medef recommande que lorsqu'un administrateur exerce des fonctions exécutives, il ne doit pas en principe accepter plus de quatre autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.	La société applique cette recommandation, considérant toutefois que l'exercice de plusieurs mandats d'administrateur dans des sociétés cotées au sein d'un même groupe constitue un seul et même mandat. En effet, cette modalité d'application préservant l'objectif assigné à ce principe s'inscrit dans l'approche retenue par le législateur français pour le calcul des mandats au sein d'un même groupe.
– L'Afep-Medef recommande que les critères de la rémunération variable des mandataires sociaux soient précis et bien préétablis.	Le Conseil applique cette recommandation mais considère que les critères d'octroi des rémunérations variables ne peuvent être divulgués pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires s'appliquant aux activités concernées.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;

RAPPORT DE GESTION

- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe. Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation, reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;

- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence.

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

Principaux risques concernant le Groupe

Certains risques financiers sont de nature à impacter les résultats du Groupe dans son ensemble :

• Risque sur les actions cotées

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

• Risque de liquidité

Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe, qui s'assure du correct financement des activités de celui-ci notamment à travers des sources de financement diversifiées en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire ainsi qu'à des organismes tels que la Banque européenne d'investissement. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis, certains crédits prévoyant une clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ces ratios.

• Risque de taux.

Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

Risques spécifiques aux activités

Compte tenu de la diversité des métiers et des implantations géographiques du Groupe, certains risques peuvent impacter une activité ou une zone géographique données sans avoir d'incidence sur la situation financière du Groupe dans son ensemble :

• Risques opérationnels

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux, de marché et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division.

Par ailleurs, le suivi de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe.

Une supervision en est également faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe.

• Risque de crédit

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un *credit manager*. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

• Risque de change

Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Logistique pétrolière, les positions sont directement couvertes sur le marché.

• Risque de propriété industrielle

Dans le cadre de ses activités industrielles, le Groupe est amené à utiliser des brevets (dans le domaine des terminaux spécialisés). Pour l'ensemble des activités concernées, une cellule dédiée au niveau Groupe s'assure que ce dernier est bien propriétaire de tous les brevets qu'il exploite et que les technologies nouvelles qu'il a développées sont protégées.

• Risque politique

Le Groupe, qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger, peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

• Risque juridique

Pour limiter l'exposition aux risques liés à la réglementation et à son évolution, et aux litiges, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

RAPPORT DE GESTION

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le Comité d'audit

Le rôle et les attributions de ce Comité sont précisés ci-avant au paragraphe « Comités spécialisés ».

Le Comité des risques

Le Comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen

terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Jean-Paul Séguret, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Philippe Bailly.

UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions. Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe. Cette charte est diffusée par la Direction des ressources humaines Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte mise en place depuis deux ans.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures éthiques et *compliance* sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

PÉRIMÈTRE DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'intégration du Groupe Havas, en complément de leurs procédures internes déjà existantes, une harmonisation des procédures et un déploiement progressif des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ont été initiés sur l'exercice.

CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2012.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « Loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard des activités diversifiées du Groupe.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents notamment avec les lignes directrices du *Global Reporting Initiative* (GRI), de l'IAS 100, de l'IFRS et de l'ISO 26000. Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-financières.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérifications des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le questionnaire à la stratégie RSE, adressé chaque année aux différentes entités du Groupe, a été précisé et complété; celui relatif aux actions RH a été diffusé plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international.

Les informations concernant les engagements et actions du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale sont regroupées cette année dans un même chapitre « Stratégie RSE du Groupe ». Chacune des divisions y présente sa propre politique RSE, déclinaison des engagements du Groupe.

Le 21 mars 2013

Le Président du Conseil d'administration
Cédric de Bailliencourt

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Industrielle et Financière de l'Artois et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Bilan consolidé	32
Compte de résultat consolidé	34
État du résultat global consolidé	35
Variation de la trésorerie consolidée	36
Variation des capitaux propres consolidés	38
Principes comptables – note 1	39
Principales variations de périmètre – note 2	45
Comparabilité des comptes – note 3	45
Notes sur le bilan – note 4 à 20	46
Notes sur le compte de résultat – note 21 à 25	58
Autres informations – note 26 à 30	63
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – note 31	68
Liste des sociétés consolidées – note 32	69
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
<i>Goodwill</i>	4	4 694	4 694	4 694
Immobilisations incorporelles	5-21	1 100	1 123	1 411
Immobilisations corporelles	6-21	23 537	24 916	24 752
Titres mis en équivalence	7	1 135	1 116	1 187
Autres actifs financiers	8	890 299	576 118	595 799
Impôts différés	25	52	0	4 920
Autres actifs	–	0	0	0
Actifs non courants		920 817	607 967	632 763
Stocks et en-cours	9	18 768	23 982	16 733
Clients et autres débiteurs	10	35 614	38 439	51 748
Impôts courants	11	1 373	1 383	1 098
Autres actifs financiers	8	0	0	0
Autres actifs	12	3 045	1 676	1 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	58 968	32 438	7 461
Actifs courants		117 768	97 918	78 374
TOTAL ACTIF		1 038 585	705 885	711 137

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
Capital		5 324	5 324	5 324
Primes liées au capital		4 609	4 609	4 609
Réserves consolidées		943 026	602 640	616 087
Capitaux propres, part du Groupe		952 959	612 573	626 020
Intérêts minoritaires		6 034	5 348	2 825
Capitaux propres	14	958 993	617 921	628 845
Dettes financières à long terme	18	9	19	29
Provisions pour avantages au personnel	16	2 837	2 266	2 221
Autres provisions	15	134	419	477
Impôts différés	25	11	49	4 908
Autres passifs		0	0	0
Passifs non courants		2 991	2 753	7 635
Dettes financières à court terme	18	27 614	26 291	33 408
Provisions (part à moins d'un an)	15	3 486	4 182	2 795
Fournisseurs et autres créiteurs	19	30 069	43 723	28 176
Impôts courants	-	3 627	3 127	2 419
Autres passifs	20	11 805	7 888	7 859
Passifs courants		76 601	85 211	74 657
TOTAL PASSIF		1 038 585	705 885	711 137

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	21-22-23	144 931	147 712
Achats et charges externes	23	(90 608)	(89 927)
Frais de personnel	23	(47 976)	(46 886)
Amortissements et provisions	23	(9 122)	(4 783)
Autres produits opérationnels	23	8 734	2 192
Autres charges opérationnelles	23	(2 407)	(1 607)
Résultat opérationnel	21-22-23	3 552	6 701
Coût net du financement	24	(253)	(420)
Autres produits financiers	24	74 513	9 648
Autres charges financières	24	(230)	(119)
Résultat financier	24	74 030	9 109
Part dans le résultat net des entreprises associées	7	19	(71)
Impôts sur les résultats	25	(3 284)	(2 120)
Résultat net consolidé		74 317	13 619
Résultat net consolidé, part du Groupe		73 496	11 210
Intérêts minoritaires		821	2 409

RÉSULTAT PAR ACTION

14

(en euros)	2012	2011
Résultat, net part du Groupe		
– de base	276,09	42,11
– dilué	276,09	42,11

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé de l'exercice	74 317	13 619
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(71)	6
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	276 063	(19 732)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement	0	0
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	275 992	(19 726)
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(219)	105
Autres variations des éléments non recyclables en résultat ultérieurement	0	0
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(219)	105
RÉSULTAT GLOBAL	350 090	(6 002)
Dont :		
– part du Groupe	349 415	(8 463)
– part des minoritaires	675	2 461
<i>Dont impôts :</i>		
– sur juste valeur des instruments financiers	0	0
– sur pertes et gains actuariels	110	(52)

La cession de 96 401 actions Bolloré par Société Industrielle et Financière de l'Artois en 2012 a conduit à reconnaître en résultat un montant de 6 999 milliers d'euros relatif aux réserves de réévaluation de ces titres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	73 496	11 210
Part des intérêts minoritaires	821	2 409
Résultat net consolidé	74 317	13 619
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	1 599	3 855
– élimination de la variation des impôts différés	19	(23)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(25)	201
– élimination des plus ou moins-values de cession	(61 718)	109
Autres retraitements :		
– coût net du financement	253	421
– produits des dividendes reçus	(12 671)	(7 194)
– charges d'impôts sur les sociétés	3 567	2 218
Dividendes reçus :		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
– dividendes reçus des sociétés non consolidées	12 671	7 194
Impôts sur les sociétés décaissés	(2 986)	(2 159)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	(3 162)	21 612
– dont stocks et en-cours	5 234	(7 250)
– dont dettes	(9 747)	16 057
– dont créances	1 351	12 805
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11 864	39 853
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(855)	(2 258)
– immobilisations incorporelles	(182)	(86)
– titres et autres immobilisations financières	(15 146)	(25)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	55	59
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	38 793	0
– autres immobilisations financières	6	12
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	(22)
Flux nets de trésorerie sur investissements	22 671	(2 320)

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux de financement		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 052)	(5 058)
– dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(11)	(5)
– remboursements des dettes financières	(4 811)	(1 406)
Encaissements :		
– augmentation de capital	0	0
– subventions d'investissements	0	0
– augmentation des dettes financières	0	10
Intérêts nets décaissés	(253)	(421)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(14 127)	(6 880)
Incidence des variations de cours des devises	(2)	54
Variation de la trésorerie	20 406	30 707
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	18 571	(12 136)
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	38 977	18 571

(1) Voir note 13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les flux d'investissement sont principalement composés :

- pour les acquisitions, des achats de titres Odet à hauteur de 14,7 millions d'euros sur le premier semestre ;
- pour les cessions, des ventes de titres Bolloré à hauteur de 14,7 millions d'euros sur le premier semestre, et du remboursement de capital de Financière du Loch pour 23,7 millions d'euros sur le second semestre.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	266 200	5 324	4 609	429 674	(391)	55	186 749	626 020	2 825	628 845
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(4 984)	(4 984)	62	(4 922)
Dividendes distribués							(5 058)	(5 058)	(5)	(5 063)
Autres variations							74	74	67	141
Éléments du résultat global				(19 731)	3	55	11 210	(8 463)	2 461	(6 002)
Résultat de l'exercice							11 210	11 210	2 409	13 619
Variation des éléments recyclables en résultat										
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées					3			3	3	6
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				(19 731)				(19 731)	(1)	(19 732)
– autres variations du résultat global								0		0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels						55		55	50	105
Capitaux propres au 31 décembre 2011	266 200	5 324	4 609	409 943	(388)	110	192 975	612 573	5 348	617 921
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(9 029)	(9 029)	11	(9 018)
Dividendes distribués							(9 052)	(9 052)	(11)	(9 063)
Autres variations							23	23	22	45
Éléments du résultat global				276 071	(37)	(115)	73 496	349 415	675	350 090
Résultat de l'exercice							73 496	73 496	821	74 317
Variation des éléments recyclables en résultat										
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées					(37)			(37)	(34)	(71)
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				276 071				276 071	(8)	276 063
– autres variations du résultat global								0		0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels						(115)		(115)	(104)	(219)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	266 200	5 324	4 609	686 014	(425)	(5)	257 442	952 959	6 034	958 993

(1) Voir note 14 – Capitaux propres.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Cession de titres Bolloré et acquisition de titres Financière de l'Odet
Société Industrielle et Financière de l'Artois a fait l'acquisition au cours du premier semestre 2012 de 42 893 actions de la Financière de l'Odet pour 14 701 milliers d'euros et a cédé dans le même temps 96 401 actions Bolloré pour 14 701 milliers d'euros, réalisant une plus-value avant impôt de 11 490 milliers d'euros.

Apport de titres Financière du Loch à Bolloré en échange de titres Bolloré

Société Industrielle et Financière de l'Artois a apporté à Bolloré au cours du second semestre 2012 les 1 857 165 titres Financière du Loch qu'elle détenait. Elle a obtenu en échange de son apport 206 351 titres Bolloré pour une valeur de 54 580 milliers d'euros, réalisant une plus-value avant impôt de 49 928 milliers d'euros.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

B.3 – Évolutions normatives

1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2012

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) » ⁽¹⁾	06/06/2012	01/07/2012
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers »	23/11/2011	01/07/2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20/12/2010	01/01/2012

(1) Cet amendement n'étant pas en conflit avec les textes existants a été appliqué par anticipation.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe, exception faite de l'amendement à IAS 1 qui modifie la présentation du résultat global.

2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS	17/05/2012	01/01/2013
Amendements IFRS 10, 11, 12 sur les dispositions transitoires	28/06/2012	01/01/2013
Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement »	31/10/2012	01/01/2014
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12/11/2009, 28/10/2010 et 16/12/2011	01/01/2015

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 21 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois au 31 décembre 2012. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2013.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2012 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « carve-out » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.
Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;
- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir B.3 – Évolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16/06/2011	01/01/2013
IAS 27 révisée « États financiers individuels »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 10 « États financiers consolidés »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 11 « Accords conjoints »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur »	12/05/2011	01/01/2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	19/10/2011	01/01/2013
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2014

(1) Ces textes doivent être appliqués au cours de la même période. L'Union européenne a adopté ces textes en recommandant qu'ils soient appliqués au plus tard pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, leur application au 1^{er} janvier 2013 étant possible.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Conformément à la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

• Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;

- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :

- entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
- entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

• Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux sociétés intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :
 - la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels,
 - la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue,
 - la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant ;
- et la somme de :
 - la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus),
 - la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » pour les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
 - la juste valeur de la contrepartie reçue,
 - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- le chiffre d'affaires ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

La composition du chiffre d'affaires par secteur est fournie en note 21 – Informations sur les secteurs opérationnels.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Stockage d'électricité et solutions	Contrats pluriannuels des Terminaux spécialisés	Chiffre d'affaires à l'avancement en fonction de jalons d'avancement fixés contractuellement
-------------------------------------	---	--

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés relatifs aux transactions financières.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et licences informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- logiciels et licences informatiques : de un à cinq ans.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;

- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé au compte de résultat s'élève à – 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2012.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions et agencements	8 à 33 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principales UGT du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises associées ».

En cas de prise d'influence notable par achats successifs de titres, à défaut de précision dans la norme IAS 28, le Groupe a choisi de retenir la méthode du coût.

Selon cette méthode, le *goodwill* comptabilisé correspond à la somme des *goodwill* de chacun des lots successivement acquis. Le *goodwill* est calculé à chaque acquisition, par différence entre le prix payé et la quote-part de juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Le coût des lots acquis avant la prise d'influence notable n'est pas réévalué à la juste valeur lors de la prise d'influence notable.

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

• 12.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

• 12.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture, ou le cas échéant en capitaux propres pour les dérivés en couverture de flux futurs.

• 12.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

• 12.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

• 12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

14. Titres d'autocontrôle

Le cas échéant, les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

16. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

17. Engagements envers le personnel

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro (principalement en France).

– Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé. Les engagements liés aux avantages du personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisés : IBoxx à la date d'évaluation).

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

– Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

• Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées. Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatés en résultat financier.

18. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil national de la comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net ;
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net ;
- les dettes sur rachats d'intérêts minoritaires et compléments de prix sont exclues de l'endettement net.

19. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode du « goodwill en cours ».

Les engagements d'achat postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés initialement, et pour toute variation ultérieure de la juste valeur de l'engagement, par capitaux propres.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste « Autres passifs courants/non courants ».

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

20. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur opérationnel retenu est le suivant :

- Stockage d'électricité et solutions : comprend les activités de production et de vente de terminaux et systèmes spécialisés.

Les autres activités regroupent les holdings.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 21. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Néant.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2012 sont comparables à ceux de l'exercice 2011 à l'exception des modifications de présentation et de changement de méthode détaillées ci-dessous.

CHANGEMENT DE MODALITÉ DE PRÉPARATION DES DONNÉES CONSTANTES

Le Groupe présentait jusqu'à présent des données constantes en ramenant les données de l'année en cours au périmètre et au taux de change de l'année précédente.

À compter de l'exercice 2012, le Groupe choisit de préparer les données constantes en ramenant les données de l'année précédente au périmètre et au taux de change de l'année en cours.

Toutes les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

Ce changement n'a pas d'incidence notable sur les variations ainsi présentées.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La norme IAS 19 « Avantages du personnel » permet d'opter pour l'une des deux méthodes de comptabilisation des engagements envers le personnel : la méthode corridor ou la méthode SoRIE.

Jusqu'à présent, le Groupe avait opté pour la méthode du corridor.

Afin d'améliorer l'information présentée dans les comptes, le Groupe a décidé d'appliquer l'option SoRIE et de procéder au changement de méthode comptable de la comptabilisation de ses engagements envers le personnel dès le 1^{er} janvier 2012 avec effet rétroactif sur toutes les périodes présentées (seules les notes affectées par une modification ont été présentées au 1^{er} janvier 2011).

Les principaux impacts de ce changement de méthode comptable sont les suivants :

- comptabilisation des écarts actuariels non reconnus au bilan en contrepartie des capitaux propres sur la première période présentée ;
- comptabilisation des variations ultérieures des dettes actuarielles des engagements postérieurs à l'emploi liées aux effets des hypothèses actuarielles par capitaux propres directement sans effet ultérieur au compte de résultat.

Le Groupe a également choisi de modifier la présentation en compte de résultat de la charge liée aux engagements envers le personnel qui était jusqu'à présent constatée intégralement en résultat opérationnel. La composante de la charge liée aux intérêts nets du rendement attendu des actifs sera constatée en résultat financier.

Impacts de l'application de la méthode SoRIE

Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Écart	31/12/2010 publié	31/12/2010 retraité	Écart
Impôts différés actifs	104	0	(104)	4 971	4 920	(51)
Impôts différés passifs	47	49	2	4 908	4 908	0
Capitaux propres totaux	617 706	617 921	215	628 740	628 845	105
Provisions pour avantages au personnel	2 587	2 266	(321)	2 377	2 221	(156)

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Écart
Résultat opérationnel	6 694	6 701	7
Impôts	(2 118)	(2 120)	(2)
Résultat net	13 614	13 619	5
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	42,10	42,11	0,01

Changement de présentation du compte de résultat

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs reclassé du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élève à – 115 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs qui aurait été reclassé du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élève à – 89 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ce montant étant considéré comme non significatif au regard des comptes consolidés, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2011	4 694
Prise de contrôle	0
Cession	0
Perte de valeur	0
Variation de change	0
Autres	0
AU 31 DÉCEMBRE 2012	4 694

VENTILATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Stockage d'électricité et solutions	4 694	4 694
TOTAL	4 694	4 694

DÉFINITION ET REGROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Artois comprend au 31 décembre 2012 moins d'une dizaine d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe.

Les principales UGT sont les suivantes : « Automatic Systems » (AS) et « IER », et font partie de l'activité « Production et vente de terminaux et systèmes spécialisés ».

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur d'utilité

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise ;
- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour les principales UGT :

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	AS	IER	AS	IER
Valeur nette comptable du goodwill	3 469	1 225	3 469	1 225
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :				
– taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5	1 % à 3 %	– 15,8 % ⁽¹⁾ à 3,9 %	1 % à 2 %	– 24,8 % ⁽²⁾ à 1,9 %
– taux de croissance sur valeur terminale ⁽³⁾	1 %	1,5 %	1 %	1,5 %
– coût moyen pondéré du capital (WACC) ⁽⁴⁾	9,52 %	9,52 %	8,89 %	8,89 %

(1) Pour l'UGT IER, diminution en fin de période N + 1 due à l'arrivée à leur terme des livraisons liées au contrat Autolib'.

(2) Pour l'UGT IER, diminution en fin de période N + 1 due à l'arrivée à leur terme des livraisons liées au contrat Autolib'.

(3) Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux de croissance, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont négatifs.

(4) Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux d'actualisation, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont nettement supérieurs à ceux fournis dans le tableau.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2012

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Droits d'exploitation, brevets et frais de recherche	7 847	152	(184)	0	5	(1)	7 819
Autres	3 783	30	0	0	(18)	0	3 795
VALEURS BRUTES	11 630	182	(184)	0	(13)	(1)	11 614

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Droits d'exploitation, brevets et frais de recherche	(7 588)	(165)	184	0	(4)	0	(7 573)
Autres	(2 919)	(41)	0	0	19	0	(2 941)
Amortissements et provisions	(10 507)	(206)	184	0	15	0	(10 514)
VALEURS NETTES	1 123	(24)	0	0	2	(1)	1 100

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2012

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Terrains et agencements	2 417	0	0	0	0	0	2 417
Constructions et aménagements	32 667	157	0	0	0	0	32 824
Installations techniques, matériels	13 034	212	(1 801)	0	1	0	11 446
Autres	6 653	456	(227)	0	13	0	6 895
Immobilisations en cours	17	22	0	0	0	0	39
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS BRUTES	54 788	847	(2 028)	0	14	0	53 621

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Terrains et agencements	0	0	0	0	0	0	0
Constructions et aménagements	(13 618)	(902)	0	0	0	0	(14 520)
Installations techniques, matériels	(10 643)	(820)	1 727	0	(1)	0	(9 737)
Autres	(5 611)	(423)	218	0	(11)	0	(5 827)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(29 872)	(2 145)	1 945	0	(12)	0	(30 084)
VALEURS NETTES	24 916	(1 298)	(83)	0	2	0	23 537

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 21.

NOTE 7 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2011	1 116
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat	19
Autres mouvements	0
AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 135

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Pourcentage de contrôle	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Pourcentage de contrôle	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Rivaud Innovation	24,20	19	1 135	24,20	(71)	1 116
TOTAL	24,20	19	1 135	24,20	(71)	1 116

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31 décembre 2012.

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	895 222	(5 220)	890 002	890 002	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	339	(42)	297	297	0
TOTAL	895 561	(5 262)	890 299	890 299	0

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	581 075	(5 241)	575 834	575 834	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	326	(42)	284	284	0
TOTAL	581 401	(5 283)	576 118	576 118	0

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011 Valeur nette	Acquisitions ⁽¹⁾	Cessions	Variation juste valeur ⁽²⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements ⁽³⁾	Au 31/12/2012 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	575 834	15 131	(3 278)	276 063	(17)	26 269	890 002
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	284	15	(6)	0	0	4	297
TOTAL	576 118	15 146	(3 284)	276 063	(17)	26 273	890 299

(1) Dont acquisition de titres Financière de l'Odette par Société Industrielle et Financière de l'Artois pour 14,7 millions d'euros.

(2) Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Plantations des Terres Rouges, les titres Bolloré et les titres Financière de l'Odette pour respectivement 105,4 millions d'euros, 82,7 millions d'euros et 70,1 millions d'euros.

(3) Dont – 23,7 millions d'euros au titre de la réduction de capital de Financière du Loch et + 49,9 millions d'euros au titre de la fusion de Financière du Loch dans Bolloré (échange de titres Bolloré/Financière du Loch).

Aucun titre n'est en situation de moins-value temporaire au 31 décembre 2012.

Une dépréciation de 17 milliers d'euros a été constatée en compte de résultat en 2012 au titre des critères de dépréciation du Groupe énoncés dans la note B.6 Règles et méthodes d'évaluation, paragraphe 12.1 « Actifs disponibles à la vente ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Détail des principaux titres

Sociétés (en milliers d'euros)	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Bolloré	4,12	284 996	3,97	150 955
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	22,81	340 054	22,81	234 650
SAFA France	–	–	12,91	3 139
Financière de l'Odet	5,63	178 340	4,98	93 521
Autres titres cotés	–	0	–	0
Sous-total titres cotés		803 390		482 265
Financière V ⁽²⁾	4,00	34 853	4,00	21 283
Financière du Loch	–	0	11,95	28 312
Compagnie de Pleuven	12,00	44 709	12,00	43 028
Rivaud Loisirs Communication ⁽³⁾	17,71	852	17,71	869
SAFA France	11,98	5 534	–	–
Autres titres non cotés	–	6 198	–	77
Sous-total titres non cotés		86 612		93 569
TOTAL		890 002		575 834

(1) La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81 %, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière). De plus, la Société Industrielle et Financière de l'Artois n'a pas de représentant direct au Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges. Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(2) Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par la Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen. Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la participation dans la holding Financière V dont le Conseil d'administration comprend six membres dont aucun ne représente la Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette holding exerce directement et indirectement sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(3) La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne dispose pas de représentant direct au Conseil d'administration de cette société.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 29 – Informations sur les risques).

NOTE 9 – STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	22 474	(10 563)	11 911	19 100	(6 446)	12 654
Produits en cours, intermédiaires et finis	10 943	(4 695)	6 248	11 483	(755)	10 728
Marchandises	930	(321)	609	1 030	(430)	600
TOTAL	34 347	(15 579)	18 768	31 613	(7 631)	23 982

NOTE 10 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	27 882	(336)	27 546	37 338	(952)	36 386
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 753	0	1 753	698	0	698
Fournisseurs débiteurs	373	0	373	479	0	479
Autres créances d'exploitation	5 942	0	5 942	876	0	876
TOTAL	35 950	(336)	35 614	39 391	(952)	38 439

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	27 546	20 806	6 740	6 682	58	0

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	36 386	31 688	4 698	4 482	110	106

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance-crédit à hauteur de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Provisions clients et comptes rattachés	(952)	(82)	698	0	0	0	(336)

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Dotations aux provisions	(82)	(192)
Reprises de provisions	698	237
Pertes sur créances irrécouvrables	(440)	(151)

NOTE 11 – IMPÔT COURANT ACTIF

	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	1 373	0	1 373	1 383	0	1 383
TOTAL	1 373	0	1 373	1 383	0	1 383

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	3 045	0	3 045	1 676	0	1 676
TOTAL	3 045	0	3 045	1 676	0	1 676

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 13 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	3 262	0	3 262	3 814	0	3 814
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	55 706	0	55 706	28 624	0	28 624
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 968	0	58 968	32 438	0	32 438
Conventions de trésorerie – passif	(18 622)	0	(18 622)	(11 574)	0	(11 574)
Concours bancaires courants	(1 369)	0	(1 369)	(2 293)	0	(2 293)
TRÉSORERIE NETTE	38 977	0	38 977	18 571	0	18 571

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2012.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 – Endettement financier. Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Le montant total des dividendes payés par la société mère au titre de l'exercice 2011 est de 9,1 millions d'euros, soit 34 euros par action.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	73 496	11 210
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	73 496	11 210

Nombre de titres émis au 31 décembre	2012	2011
Nombre de titres émis	266 200	266 200
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	266 200	266 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Actions gratuites	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	266 200	266 200
Titres potentiels dilutifs	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	266 200	266 200

NOTE 15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Augmen- tations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2012
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 634	1 265	(251)	(1 118)	0	1	2	1 533
Autres provisions pour risques	466	109	0	(96)	0	0	0	479
Restructurations	202	50	(121)	(89)	0	0	0	42
Provisions environnementales	468	103	0	(105)	0	0	0	466
Autres provisions pour charges	1 412	583	(306)	(710)	0	(14)	1	966
Total provisions à moins d'un an	4 182	2 110	(678)	(2 118)	0	(13)	3	3 486
Provisions pour litiges	0	15	0	0	0	0	0	15
Provisions pour risques filiales	113	0	0	0	0	1	0	114
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	306	0	(301)	0	0	0	0	5
Obligations contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	419	15	(301)	0	0	1	0	134
TOTAL	4 601	2 125	(979)	(2 118)	0	(12)	3	3 620

(1) Correspond à des litiges d'exploitation individuellement non significatifs.

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2012

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(2 125)	2 118	(7)
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0
TOTAL	(2 125)	2 118	(7)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 16 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Il est à noter que le Groupe a adopté l'option SoRIE dans les comptes consolidés 2012 (voir note 3 – Comparabilité des comptes). L'ensemble des périodes présentées ont été retraitées en conséquence.

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011			Au 01/01/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	2 704	422	3 126	2 236	346	2 582	1 887	334	2 221
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(289)	0	(289)	(316)	0	(316)	0	0	0
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	2 415	422	2 837	1 920	346	2 266	1 887	334	2 221

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(155)	(31)	(186)	(142)	(30)	(172)
Coût des services passés	(27)	0	(27)	(26)	0	(26)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	(33)	(33)	0	21	21
Effets des réductions et liquidation de plan	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(100)	(15)	(115)	(75)	(14)	(89)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	(282)	(79)	(361)	(243)	(23)	(266)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	1 920	346	2 266	1 887	334	2 221
Augmentation par résultat	282	79	361	243	23	266
Reprise par résultat	(116)	(3)	(119)	(52)	(11)	(63)
Écarts actuariels constatés par capitaux propres	329	0	329	(158)	0	(158)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE	2 415	422	2 837	1 920	346	2 266

(GAINS) ET PERTES ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Solde d'ouverture	314	156
(Gains) et pertes actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	(329)	158
Autres variations	1	0
Solde de clôture	(14)	314

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	France	Autres	Total
<i>Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)</i>	2 629	75	2 704
<i>Valeur actualisée des obligations (régimes financés)</i>	0	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	2 629	75	2 704
Autres avantages à long terme	128	294	422
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(289)	0	(289)
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	2 468	369	2 837

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

(en pourcentage)	France et autres
Au 31 décembre 2012	
Taux d'actualisation	3,25
Rendement attendu des actifs	3,25
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,70
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40
Au 31 décembre 2011	
Taux d'actualisation	4,50
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40
Au 1^{er} janvier 2011	
Taux d'actualisation	4,00
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40

(1) Inflation comprise.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De - 0,5 %	De + 0,5 %	De - 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2012	0,65	- 0,60	20	(19)
Effet sur la charge 2013	0,08	- 0,07	0	(0)

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux :

Évolution des coûts médicaux	En %		En milliers d'euros	
	De - 1 %	De + 1 %	De - 1 %	De + 1 %
Effet sur l'engagement 2012	- 1,77	1,79	0	0
Effet sur le coût normal et les intérêts 2013	- 1,77	1,79	0	0

NOTE 17 - ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 632	7 623	9	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 991	19 991	0	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b)	27 623	27 614	9	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c)	27 623	27 614	9	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	30 069	30 069	0	0
Impôts courants	3 627	3 627	0	0
Autres passifs courants	11 805	11 805	0	0

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	12 443	12 424	19	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	13 867	13 867	0	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b)	26 310	26 291	19	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c)	26 310	26 291	19	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	43 723	43 723	0	0
Impôts courants	3 127	3 127	0	0
Autres passifs courants	7 888	7 888	0	0

NOTE 18 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2011	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 632	7 623	9	12 443	12 424	19
Autres emprunts et dettes assimilées	19 991	19 991	0	13 867	13 867	0
Dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	27 623	27 614	9	26 310	26 291	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(58 968)	(58 968)	0	(32 438)	(32 438)	0
Dépôt de garantie affecté au remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs	0	0	0	0	0	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(31 345)	(31 354)	9	(6 128)	(6 147)	19

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – voir note 13.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)	31/12/2012 ⁽¹⁾	31/12/2011 ⁽¹⁾
Valeur	7 632	12 443

(1) Dont 7 623 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 11 724 milliers d'euros au 31 décembre 2011 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	31/12/2012 ⁽¹⁾	31/12/2011 ⁽¹⁾
Valeur	19 991	13 867

(1) Comprend principalement :
– un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 18 622 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (contre 11 574 milliers d'euros au 31 décembre 2011) ;
– des concours bancaires courants pour un montant de 1 369 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 2 293 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Selon la devise

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 632	7 623	0	9
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 991	19 991	0	0
SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b)	27 623	27 614	0	9

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	12 443	12 412	12	19
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	13 867	13 582	48	237
SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b)	26 310	25 994	60	256

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	7 632	9	7 623	12 443	19	12 424
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 991	0	19 991	13 867	0	13 867
SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b)	27 623	9	27 614	26 310	19	26 291

NOTE 19 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Dettes fournisseurs	23 318	0	(8 538)	1	(25)	14 756
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	9 738	0	(868)	4	0	8 874
Clients créditeurs	9 643	0	(3 881)	(5)	0	5 757
Comptes courants – passif à moins d'un an	39	0	(48)	9	0	0
Autres dettes d'exploitation	985	0	(409)	66	40	682
TOTAL	43 723	0	(13 744)	75	15	30 069

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Produits constatés d'avance	7 888	0	3 906	12	(1)	11 805
TOTAL	7 888	0	3 906	12	(1)	11 805

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) ; ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

- Stockage d'électricité et solutions qui comprend la conception, fabrication et ventes de terminaux spécialisés, bornes, contrôle d'accès et identification automatique.

Les holdings, ne dépassant pas les seuils quantitatifs prévus par la norme IFRS 8, figurent dans la colonne « Autres activités ».

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En 2012 (en milliers d'euros)	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	144 558	373	0	144 931
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	144 558	373	0	144 931
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(9 122)	0	0	(9 122)
Résultat opérationnel consolidé	3 583	(31)	0	3 552
Investissements corporels et incorporels	1 029	0	0	1 029

En 2011 (en milliers d'euros)	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	147 339	373	0	147 712
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	147 339	373	0	147 712
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4 783)	0	0	(4 783)
Résultat opérationnel consolidé	6 740	(39)	0	6 701
Investissements corporels et incorporels	2 357	0	0	2 357

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Europe hors France	Amériques	Asie-Pacifique	Total
En 2012					
Chiffre d'affaires	90 384	35 884	12 372	6 291	144 931
Immobilisations incorporelles	1 024	58	18	0	1 100
Immobilisations corporelles	21 113	2 328	68	28	23 537
Investissements corporels et incorporels	640	320	50	19	1 029
En 2011					
Chiffre d'affaires	85 963	39 250	16 757	5 742	147 712
Immobilisations incorporelles	990	107	26	0	1 123
Immobilisations corporelles	22 448	2 366	70	32	24 916
Investissements corporels et incorporels	1 957	324	68	8	2 357

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 22 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le Groupe a modifié dans ses comptes consolidés 2012, la méthode de préparation des données constantes (voir note 3 – Comparabilité des comptes).

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2011 étant ramenées au périmètre et taux de change 2012.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en milliers d'euros)	2012	2011	Variations de périmètre	Variations de change	2011 périmètre et change constant
Chiffre d'affaires	144 931	147 712	0	1 867	149 579
Résultat opérationnel	3 552	6 701	0	100	6 801

NOTE 23 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	144 931	147 712
– ventes de biens	107 150	112 359
– prestations de services	35 305	33 698
– produits des activités annexes	2 476	1 655
Achats et charges externes	(90 608)	(89 927)
– achats et charges externes	(87 192)	(87 386)
– locations et charges locatives	(3 416)	(2 541)
Frais de personnel	(47 976)	(46 886)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(9 122)	(4 783)
Autres produits opérationnels (*)	8 734	2 192
Autres charges opérationnelles (*)	(2 407)	(1 607)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3 552	6 701

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(31)	52	(83)	19	59	(40)
Pertes et gains de change	(284)	543	(827)	(90)	686	(776)
Autres ⁽¹⁾	6 642	8 139	(1 497)	657	1 448	(791)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	6 327	8 734	(2 407)	586	2 192	(1 607)

(1) Dont 5,8 millions d'euros d'indemnité reçue d'IER Systems chez IER SA.

NOTE 24 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2012	2011
Coût net du financement	(253)	(420)
– charges d'intérêts	(378)	(625)
– revenus des créances financières	125	205
– autres produits	0	0
Autres produits financiers (*)	74 513	9 648
Autres charges financières (*)	(230)	(119)
RÉSULTAT FINANCIER	74 030	9 109

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	12 671	12 671	0	7 194	7 194	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	61 784	61 784	0	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽³⁾	0	0	0	(38)	0	(38)
Variations des provisions financières	(133)	0	(133)	(5)	0	(5)
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres ⁽⁴⁾	(39)	58	(97)	2 378	2 454	(76)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	74 283	74 513	(230)	9 529	9 648	(119)

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Bolloré (3 095 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012 contre 2 989 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011) et de la société Plantations des Terres Rouges (9 065 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012, contre 3 885 milliers d'euros au titre de 2011).

(2) La cession de titres Bolloré par Société Industrielle et Financière de l'Artois en 2012 a conduit à la reconnaissance d'une plus-value de 11 490 milliers d'euros.

(3) L'apport des titres Financière du Loch à Bolloré en échange de titres Bolloré a conduit à la reconnaissance d'un produit financier de 49 928 milliers d'euros.

(4) La ligne « Autres » intégrait en 2011 la quote-part de résultat de la SNC Financière du Loch, remontée dans la société Société Industrielle et Financière de l'Artois, soit 2 418 milliers d'euros.

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts sur les bénéfices	(3 326)	(1 847)
Impôts sur les plus-values (long terme)	0	0
Contributions complémentaires sur IS	(45)	(11)
Produits d'intégrations fiscales	452	352
Sous-total impôts courants	(2 919)	(1 506)
(Dotations) reprise provisions pour impôt	301	75
Variation nette des impôts différés	(19)	23
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit impôts, carry-back)	(76)	(241)
Retenues à la source	0	0
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	(572)	(471)
TOTAL	(3 284)	(2 120)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé	74 317	13 619
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	71
Charge (produit) d'impôt	3 284	2 120
Résultat avant impôt	77 582	15 810
Taux d'impôt théorique de la société mère (en %)	33,33	33,33
PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT	(25 858)	(5 269)
Rapprochement		
Différences permanentes	2 345	1 491
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	19 736	(43)
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	576	1 724
Incidences des différentiels de taux d'impôt	(5)	(9)
Autres	(78)	(14)
PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT	(3 284)	(2 120)

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Reports fiscaux déficitaires activés	3 996	4 087
Provisions retraites et autres avantages au personnel	785	641
Réévaluation des immobilisations	(3 990)	(4 115)
Provisions réglementées à caractère fiscal	(1 061)	(931)
Crédit-bail	(133)	(197)
Différences temporaires sociales	221	217
Autres	223	249
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	41	(49)

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

(en milliers d'euros)	2012	2011
Déficits reportables	17 597	17 709
Amortissements réputés différés	0	0
TOTAL	17 597	17 709

ÉVOLUTION EN 2012

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	Au 31/12/2012
Impôts différés – actif	0	0	(76)	0	128	52
Impôts différés – passif	49	0	(58)	0	20	11
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(49)	0	(18)	0	108	41

(1) La variation nette des autres mouvements comprend essentiellement les impôts différés relatifs aux engagements envers le personnel pour 110 milliers d'euros.

ÉVOLUTION EN 2011

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	Au 31/12/2011
Impôts différés – actif	4 920	(33)	(561)	0	(4 326)	0
Impôts différés – passif	4 908	0	(584)	(1)	(4 274)	49
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	12	(33)	23	1	(52)	(49)

(1) Correspond à la compensation des impôts différés – actif et des impôts différés – passif à l'ouverture relatifs au groupe d'intégration fiscale IER.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 26 – EFFECTIFS MOYENS

Ventilation des effectifs par secteur	2012	2011
Stockage d'électricité et solutions	728	703
Autres activités	0	0
TOTAL	728	703

NOTE 27 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2012	2011
Avantages à court terme	33	28
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paieement en actions	0	0

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA. Cependant, aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2012. Le nombre total d'actions gratuites Bolloré SA détenues par les mandataires du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 4,774 actions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	27 176	16 065
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	18 960	22 076
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	(2 486)	(2 031)
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	(18 960)	(22 076)
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	12 654	9 607
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	3 790	938
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	4	(25)
Membres du Conseil d'administration	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	8 990	7 814
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	5 196	5 960
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses		
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	3 607	8 057
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	5 193	5 956
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	55 706	28 624
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	9 798	7 936
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	18 622	11 611
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	9 798	10 619
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant social à 100 % avant application des taux d'intégration.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN**ENGAGEMENTS DE LOCATION****Contrats de locations en tant que preneur****Échéancier des paiements minimaux**

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paielements minimaux	(5 530)	(2 658)	(2 788)	(84)
Revenus des sous-locations	419	419	0	0
TOTAL	(5 111)	(2 239)	(2 788)	(84)

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paielements minimaux	(7 496)	(2 595)	(4 567)	(334)
Revenus des sous-locations	3 388	588	2 350	450
TOTAL	(4 108)	(2 007)	(2 217)	116

Contrats de locations en tant que bailleur

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location.

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paielements minimaux	115	0	115	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
TOTAL	115	0	115	0

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paielements minimaux	0	0	0	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et du croires accordés	950	471	479	0
Nantissements et hypothèques (*)	0	0	0	0
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Investissements futurs au titre des concessions	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Néant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et ducroires accordés	567	539	28	0
Nantissements et hypothèques (*)	5 798	0	0	5 798
Engagements fermes d'investissements	75	75	0	0
Investissements futurs au titre des concessions	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti
Sur immobilisations incorporelles			
Nantissement sur fonds de commerce			
Automatic Systems Belgium ⁽¹⁾	01/07/2002	Illimité	5 798

(1) S'agissant d'une création, ce fonds de commerce n'est pas valorisé dans les comptes.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 840	692	1 148	0
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt (*)	200 000	0	200 000	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Emprunteur	Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros)	Échéance	Actif nanti
Société Industrielle et Financière de l'Artois	200 000	06/02/2015	Titres Bolloré ⁽¹⁾

(1) Nantissement des titres Bolloré.

Le Groupe Financière de l'Odette a émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros indexé sur le cours de l'action Bolloré.

Cet emprunt est contractuellement assorti d'un *swap* qui échange l'indexation contre un intérêt variable.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe.

Cet emprunt fait l'objet d'une garantie de première demande de Bolloré et en garantie des obligations de Bolloré SA, du nantissement de 1,5 million d'actions de Bolloré SA, dont 900 000 actions par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 530	822	576	132
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt (*)	200 000	0	200 000	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Emprunteur	Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros)	Échéance	Actif nanti
Société Industrielle et Financière de l'Artois	200 000	06/02/2015	Titres Bolloré ⁽¹⁾

(1) Nantissement des titres Bolloré.

Le Groupe Financière de l'Odette a émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros indexé sur le cours de l'action Bolloré.

Cet emprunt est contractuellement assorti d'un swap qui échange l'indexation contre un intérêt variable.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe.

Cet emprunt fait l'objet d'une garantie de première demande de Bolloré et en garantie des obligations de Bolloré SA, du nantissement de 2,1 millions d'actions de Bolloré SA, dont 900 000 actions par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'achat de titres	0	0	0	0
Garanties et autres engagements accordés	0	0	0	0

31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'achat de titres	0	0	0	0
Garanties et autres engagements accordés	450	450	0	0

ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	4 000	0	3 000	1 000
Au titre du financement	0	0	0	0
Au titre des opérations sur titres	0	0	0	0

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	3 000	3 000	0	0
Au titre du financement	0	0	0	0
Au titre des opérations sur titres	0	0	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus en annexe du présent document.

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président.

Il n'y a pas eu de modification dans la façon dont le Groupe gère les risques au cours de l'exercice 2012.

PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Risque sur les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note 1. B – Principes comptables).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2012, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 686 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 8,1 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés, dont 0,3 million pour les titres Financière V⁽¹⁾.

(1) Réévaluations par transparence basées notamment sur les valeurs boursières (voir note 8 – Autres actifs financiers).

Risque de liquidité

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2012 d'une trésorerie nette de 31 345 milliers d'euros.

Le Groupe Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence de ce Groupe au 31 décembre 2012.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 28 092 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de + 1 %, l'impact annuel sur les frais financiers serait de + 281 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

NOTE 30 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 31 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total 2012	Total 2011	Constantin				AEG Finances			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit										
Commissariat aux comptes										
– Société Industrielle et Financière de l'Artois	45	37	19	32	14	20	26	5	36	11
– Filiales	166	172	120	130	86	80	46	42	64	89
Autres missions légales et accessoires										
– Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	211	209	139	162	100	100	72	47	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL HONORAIRES	211	209	139	162	100	100	72	47	100	100

NOTE 32 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d'intérêt 2012	% d'intérêt 2011	N° SIREN/Pays/ Territoire
I. Par intégration globale				
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	Mère	Mère	562 078 261
Automatic Control Systems Inc.	New York	52,41	52,41	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	52,41	52,41	Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	52,41	52,41	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	52,41	52,41	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	52,41	52,41	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	52,41	52,41	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	52,41	52,41	420 248 031
IER GmbH	Uetze	52,41	52,41	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	52,41	52,41	Espagne
IER Inc.	Richardson	52,41	52,41	États-Unis
IER Pte Ltd	Singapour	52,41	52,41	Singapour
IER SA	Suresnes	52,41	52,41	622 050 318
Socarfi	Puteaux	96,20	96,20	612 039 099
II. Par mise en équivalence				
Rivaud Innovation	Puteaux	23,84	23,84	390 054 815

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 – de l'annexe Comparabilité des comptes qui expose le changement de méthode comptable des engagements envers le personnel.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements envers le personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Par ailleurs, comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2012, nous avons considéré que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

Votre société présente dans ses actifs non courants, au poste « Autres actifs financiers », des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 890 millions d'euros, tels que décrits dans la note 8 – Autres actifs financiers de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 12-1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Bilan	72
Compte de résultat	74
Annexe aux comptes annuels	75
Notes sur le bilan – notes 1 à 5	75
Notes sur le compte de résultat – notes 6 à 11	77
Informations diverses – notes 12 à 19	78
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	79
Filiales et participations au 31 décembre 2012	80
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	82
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012			31/12/2011
		Montant brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		4	4	0	0
Immobilisations financières					
Autres participations		57 369	7 060	50 309	78 634
Autres titres immobilisés		164 985	0	164 985	98 915
Total	1-2	222 358	7 064	215 294	177 549
Créances					
Autres créances		55 043		55 043	28 987
Divers					
Disponibilités		0		0	
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		11		11	11
Total	3	55 054	0	55 054	28 998
TOTAL ACTIF		277 412	7 064	270 348	206 547

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		5 324	5 324
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 610	4 610
Écarts de réévaluation		229	229
Réserves			
Réserve légale		532	532
Réserves réglementées			
Autres réserves		144 727	144 727
Report à nouveau		41 453	41 862
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		72 322	8 641
Total	4	269 197	205 925
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour charges		0	301
Total	5	0	301
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		16	5
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66	75
Dettes fiscales et sociales		1 069	241
Dettes diverses			
Autres dettes		0	0
Total	3	1 151	321
TOTAL PASSIF		270 348	206 547

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net		373	373
Autres produits	8	0	0
Total des produits d'exploitation		373	373
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	6	362	354
Impôts, taxes et versements assimilés	7	1	21
Autres charges	8	37	37
Total des charges d'exploitation		400	412
Résultat d'exploitation		(27)	(39)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		12 753	9 642
Autres intérêts et produits assimilés		74	184
Reprises sur provisions et transferts de charges		4	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		12 831	9 827
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		17	30
Intérêts et charges assimilés		0	0
Total des charges financières		17	30
Résultat financier	9	12 814	9 797
Résultat courant avant impôt		12 787	9 758
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		64 629	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		64 629	0
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 214	0
Total des charges exceptionnelles		3 214	0
Résultat exceptionnel	10	61 415	0
Impôts sur les bénéfices	11	1 880	1 117
Total des produits		77 833	10 200
Total des charges		5 511	1 559
Bénéfice ou perte		72 322	8 641

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 1999, conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de la réévaluation au 31 décembre 1976.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a fait l'acquisition au cours du premier trimestre de 42 893 actions de la société Financière de l'Odette pour 14 701 milliers d'euros et a cédé dans le même temps 96 401 actions Bolloré pour 14 701 milliers d'euros, réalisant une plus-value avant impôt de 11 487 milliers d'euros.

Suite à la fusion de Financière du Loch dans Bolloré, la société a reçu en échange de sa participation dans Financière du Loch 206 351 titres Bolloré pour une valeur de 54 580 milliers d'euros, réalisant une plus-value avant impôt de 49 928 milliers d'euros.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/12	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/12	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4	0	0	4	0
Immobilisations financières					
Participations	85 681	0	(28 312)	57 369	57 369
Autres titres immobilisés	98 915	69 281	(3 211)	164 985	164 985
TOTAL	184 600	69 281	(31 523)	222 358	222 354

Suite à la fusion-absorption de Financière du Loch dans Bolloré SA, la société a reçu 206 351 titres Bolloré pour une valeur de 54 580 milliers d'euros.

RÉÉVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2012 se résume comme suit :

Immobilisations non amortissables (en milliers d'euros)	Valeur en coût historique	Réévaluation	Valeur réévaluée
Participations	890	2 950	3 840

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan, pour un montant de 2 950 milliers d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985, par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/12	Dotations financières	Reprises financières	Amortissements cumulés au 31/12/12	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	
Immobilisations financières					
Titres de participation	7 047	17	(4)	7 060	7 060
TOTAL	7 051	17	(4)	7 064	7 060

COMPTES ANNUELS

NOTE 3 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
État				
Autres créances	55 043	55 043		55 043
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11	11		0
TOTAL	55 054	55 054		55 043

ÉTAT DES DETTES

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	16	16			
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	66	66			
Dettes fiscales et sociales	1 069	1 069			
Autres dettes	0				0
TOTAL	1 151	1 151			0

NOTE 4 – CAPITAUX PROPRES ET VARIATION DE LA SITUATION NETTE

Le capital social au 31 décembre 2012 est de 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2012	Affectation du résultat 2011	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2012	Capitaux propres au 31/12/2012
Capital social	5 324				5 324
Primes	4 610				4 610
Écarts de réévaluation	229				229
Réserve légale	532				532
Autres réserves	144 727				144 727
Report à nouveau	41 862	(409)			41 453
Résultat de l'exercice	8 641	(8 641)		72 322	72 322
TOTAL	205 925	(9 050)		72 322	269 197

NOTE 5 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Provision pour impôts	0	301

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Honoraires	(295)	(281)
Publicité	(41)	(48)
Services bancaires et frais sur titres	(26)	(25)
TOTAL	(362)	(354)

NOTE 7 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	2012	2011
IFA	0	(21)
Autres impôts et taxes	(1)	0

NOTE 8 – AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2012	2011
Jetons de présence versés	(37)	(37)

NOTE 9 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2012	2011
Revenus des titres de participation	12 753	7 225
Autres intérêts des conventions de trésorerie	74	184
Autres intérêts et produits assimilés	0	2 418
Perte sur créances liées à des participations	0	0
Dotations et reprises sur dépréciation	(13)	(30)
TOTAL	12 814	9 797

NOTE 10 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur comptable des actifs financiers cédés	(3 214)	0
Prix de cession des actifs financiers cédés	14 701	0
Plus-value de fusion (Financière du Loch)	49 928	0
TOTAL	61 415	0

NOTE 11 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	12 787	(1 308)	11 479
Résultat exceptionnel	61 415	(873)	60 542
Reprise de provision pour impôts		301	301
TOTAL	74 202	(1 880)	72 322

COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 12 – EFFECTIF MOYEN

Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Financière de l'Artois a constitué le 6 août 2010 un nantissement d'un compte titre sur lequel ont été créditées 900 000 actions Bolloré qu'elle détient. Cet engagement s'élève à 124 470 milliers d'euros.

NOTE 14 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2012
Jetons de présence	37

NOTE 15 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 17 – INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises qui sont susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(en milliers d'euros)	Montant net	Dont entreprises liées
Produits financiers	12 831	12 831
Charges financières	(17)	(17)

NOTE 18 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

NOTE 19 – CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré :

Odet
29500 Ergué-Gabéric

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	–	–	–	–	–
– par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
– par exercice des droits de souscription	–	–	–	–	–
II. Résultat global des opérations effectives⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	–
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	(18 208)	27 606	24 996	9 759	74 216
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	147	214	880	1 117	1 880
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(18 260)	27 424	24 017	8 641	72 323
Montant des bénéfices distribués	0	0	5 058	9 051	9 051
III. Résultat des opérations réduit à une seule action⁽³⁾					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	(68,95)	102,90	90,59	32,46	271,74
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(68,60)	103,02	90,22	32,46	271,69
Dividende versé à chaque actionnaire	0,00	0,00	19,00	34,00	34,00
IV. Personnel					
Nombre de salariés	–	–	–	–	–
Montant masse salariale	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	–	–	–	–	–

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

(3) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Société (en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% de capital détenu	Valeur brute
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société				
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)				
IER	4 105	3 795	52,41	15 460
2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la société)				
Rivaud innovation	4 800	(189)	23,45	2 852
Plantation des Terres Rouges	17 029	528 912	22,81	11 683
Rivaud Loisir Communication	7 400	(2 859)	17,71	1 771
Compagnie de Pleuven	136 201	222 513	12,00	16 341
SAFA	4 040	8 489	11,98	1 411
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
1. Filiales (non reprises au paragraphe A)				
Filiales françaises (ensemble)				45
Filiales étrangères (ensemble)				–
2. Participations (non reprises au paragraphe A)				
Participations françaises (ensemble)				–
Participations étrangères (ensemble)				–
3. Titres de sociétés détenues à moins de 10 %				172 791
TOTAL				222 354

Valeur nette	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2012	Numéro SIRET
15 460	–	–	75 955	2 293	–	622 050 318 00063
1 081	–	–	–	80	–	390 054 815 00027
11 683	–	–	–	71 205	9 065	Société étrangère
804	–	–	141	167	–	428 773 980 00019
16 341	–	–	–	34 977	0	487 529 828 00013
1 411	–	–	–	3 263	111	409 140 530 00026
45	–	–			288	
–	–	–				
–	–	–				
–	–	–				
168 446					3 289	
215 271	–	–			12 753	

COMPTES ANNUELS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation, ainsi que des autres titres immobilisés en fonction de la valeur d'inventaire des sociétés concernées, selon les modalités

décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Financière de l'Odéa

Dans le cadre de la garantie conférée par votre société au titre de l'emprunt obligataire émis en août 2010 par la société Financière de l'Odéa, et conformément aux dispositions de la convention conclue le 9 août 2010, votre société a facturé à Financière de l'Odéa une rémunération annuelle égale à 0,3% du montant maximum de 124 470 000 euros pouvant être appelé au titre de la garantie, soit une rémunération de 373 410 euros facturée en 2012.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013	86
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	88
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	90
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	91
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	92

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 74,3 millions d'euros, dont 73,5 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 13,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	72 322 694,98
Report à nouveau antérieur	41 453 076,26
Bénéfice distribuable	113 775 771,24
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	104 724 971,24

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 34 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ; 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 20 juin 2013.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	34,00 ⁽¹⁾	19,00 ⁽¹⁾	–
Montant distribué (en millions d'euros)	9,05	5,06	–

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2010 et 2011 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Comte de Ribes arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Cédric de Bailliencourt arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Jean-Philippe Hottinguer arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Christoph von Malaisé arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de PF Représentation arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital d'une part et de modifier les statuts en application des dispositions légales en vigueur d'autre part.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES (PREMIÈRE RÉSOLUTION)

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Directeur général, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt serait limité à 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros), étant précisé que le montant maximal global de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'utilisation de ladite autorisation ne pourrait excéder une valeur nominale de 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article L. 225-134 :

- 1) limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital.
Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
- 2) répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- 3) offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES OU ÉLÉVATION DU NOMINAL (DEUXIÈME RÉSOLUTION)

Il vous est proposé en outre de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (TROISIÈME RÉSOLUTION)

L'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons par le vote de la troisième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE – À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (QUATRIÈME RÉSOLUTION)

L'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce dispose que lorsque l'Assemblée générale extraordinaire doit, si le rapport de gestion du Conseil d'administration pour le dernier exercice clos fait apparaître que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital, se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise (PEE) de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un PEE.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un PEE sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

**LOI DE SIMPLIFICATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
DU DROIT DU 17 MAI 2011 (CINQUIÈME RÉOLUTION)**

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a modifié le régime juridique des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

En effet, il est rappelé que toute convention intervenant entre les personnes indiquées à l'article L. 225-38 du Code de commerce doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sauf si la convention porte sur des opérations courantes conclues à des conditions normales (article L. 225-39).

Ce dernier type de conventions, à l'exception de celles qui ne présentaient pas de caractère significatif, devait faire l'objet d'une liste établie par le Président et communiquée en premier lieu au Conseil et aux Commissaires aux comptes, et en second lieu aux actionnaires.

Cette obligation de communication est purement et simplement supprimée.

Nous vous proposons de modifier l'article 20 – Conventions – en conséquence.

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS (SIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

RÉSOLUTIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 – Première résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission, en une ou plusieurs fois. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

La première résolution prévoit l'émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel, de souscription de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 1 700 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra quant à lui excéder 200 000 000 euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant cette opération, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la première résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES ET, LE CAS ÉCHÉANT, L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES OU D' AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D' UN PLAN D' ÉPARGNE D' ENTREPRISE

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 – Quatrième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants, et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, pour un montant maximum représentant 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de cette opération et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuelles non comprises,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à terme à des actions,
 - le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. En outre, le Conseil d'administration aura, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- prend acte que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que le Conseil pourra en outre offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités d'émission, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de fixer, le cas échéant, les modalités et bases de conversion, de déterminer les modalités de remboursement des valeurs mobilières représentant des titres de créance, de procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission, de procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre et, généralement, de prendre toutes mesures, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités utiles à la réalisation et à la bonne fin des émissions envisagées, de constater les augmentations de capital qui en résulteront et de modifier corrélativement les statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente délégation, le Conseil d'administration établira conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou élévation du nominal)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130-3 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social, pendant une durée de vingt-six mois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés. Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente Assemblée ;
- décide en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondant à l'ensemble des rompus seront vendues ; le produit net de la vente étant alloué aux titulaires de ces rompus, au prorata de leurs droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration – dans le cadre de l'obligation de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce – à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote. Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente Assemblée, et ce, pour une durée de vingt-six mois.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte des nouvelles dispositions légales relatives au régime juridique des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et propose que l'article 20 – Conventions des statuts soit désormais rédigé de la manière suivante :

Article 20 – Conventions

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sauf si la convention porte sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2013

Cédric de Baillencourt
Président du Conseil d'administration

TOUR BOLLORÉ
31-32, QUAI DE DION-BOUTON
92811 PUTEAUX CEDEX - FRANCE
TÉL.: +33 (0)1 46 96 44 33
FAX: +33 (0)1 46 96 44 22

WWW.SIF-ARTOIS.COM

